

Défendre l'universel face aux nouveaux impérialismes



Le Parti
socialiste

SOMMAIRE

3 Olivier FAURE *La France n'est grande que lorsqu'elle défend le droit*

4 Floran VADILLO *La promesse de 1945 à l'épreuve du XXI^e siècle*

5 L'ONU : Histoire, droit et fondations

Chloé MAUREL *26 juin 1945 : l'adoption de la Charte des Nations unies*

Anne-Cécile ROBERT *Nous avons non pas à inventer de nouvelles normes, mais à faire respecter celles qui existent déjà*

13 Le multilatéralisme en crise

Bertrand BADIE *La grande rupture est là : la puissance ne crée plus d'ordre*

Hubert VÉDRINE *Les rapports de force n'avaient jamais disparu*

Nora MEBAREK *L'Union européenne et l'ONU : un front commun face aux nouveaux impérialismes*

24 L'universel aujourd'hui

Adrien GÉRARD « Les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains »

Johanne KOUASSI *Face aux extrêmes droites mondiales, l'ONU est notre dernier rempart*

Flora BOLTER *Les droits des femmes sont des droits humains comme les autres : l'ONU et les femmes*

Geneviève GARRIGOS « Priver les peuples de leurs droits fondamentaux, c'est toujours nier leur humanité » (Nelson Mandela)

37 Défis contemporains : paix, droit, souveraineté

Anna PIC *Remise en cause des traités internationaux : du tabou à la banalité ?*

Dylan BOUTIFLAT *Et si, finalement, le déséquilibre du monde annonçait de nouvelles coopérations ?*

42 Ressources

François MITTERRAND *Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies (1990)*

46 Conclusion

Richard BOUIGUE *Défendre l'ONU, défendre l'humanité*

Annexes

Raphaël GUEDJ

Les Nations Unies : du chaos de la guerre à la quête de la paix

Pour aller plus loin

Bibliographie des contributrices et contributeurs

Bibliographie thématique

EDITORIAL

Face au désordre mondial, refonder un multilatéralisme de puissance

Un contexte international profondément instable

Le monde traverse une phase de déstabilisation qui conjugue rivalités géopolitiques exacerbées, multiplication des conflits armés et crise profonde du multilatéralisme. La guerre en Ukraine, les conséquences d'un processus génocidaire à Gaza, les tensions en mer de Chine, la déstabilisation de plusieurs régions d'Afrique ou encore l'affaiblissement du droit international : partout, l'ordre mondial vacille. À cela s'ajoutent des menaces globales – dérèglement climatique, pandémies, crise énergétique, migrations forcées – que nul État ne peut affronter seul. Notre époque est traversée par un paradoxe : jamais les interdépendances n'ont été aussi fortes, et jamais la tentation du repli n'a été aussi grande.

Une ligne française fondée sur la responsabilité et l'internationalisme

À aucun moment notre pays n'a été plus utile au monde que lorsqu'il défendait sans ambiguïté la paix, la coopération et la démocratie. La France a une vocation singulière : être une puissance d'équilibre, attachée au droit international, à la médiation et à la recherche de solutions politiques aux conflits. Cette vocation ne doit rien au hasard. Elle est héritée d'une histoire diplomatique longue, marquée par le refus des blocs, la défense du multilatéralisme et un attachement profond à la dignité humaine. Être fidèles à cette histoire, c'est refuser les simplismes, les alignements automatiques et les postures martiales qui affaiblissent notre voix. C'est défendre une politique étrangère lucide, cohérente, indépendante – et résolument internationale.

Réformer l'ONU pour répondre aux défis du XXI^e siècle

L'ONU ne pourra remplir son rôle si elle demeure figée dans un cadre conçu en 1945. Le Conseil de sécurité souffre d'un défaut majeur de représentativité : aucune puissance africaine, latino-américaine ou asiatique émergente n'y siège à titre permanent.

Le droit de veto, trop souvent utilisé pour protéger des intérêts nationaux au détriment du droit international, paralyse l'action collective.

Nous devons soutenir une réforme structurelle : élargissement du Conseil, encadrement du veto, renforcement des missions de maintien de la paix, consolidation du financement des agences et meilleure prise en compte des enjeux contemporains – climat, santé mondiale, sécurité alimentaire, numérique.

Sans réforme, l'ONU risque de devenir spectatrice d'un monde fragmenté, dominé par les rapports de force.

Construire une Europe stratégique, moteur d'un ordre international stable

Face aux puissances autoritaires et aux stratégies d'influence agressives, l'Europe doit retrouver le sens de sa cohérence et de son ambition.

Une Europe divisée est une Europe vulnérable ; une Europe unie est un acteur capable d'influer sur la reconstruction de l'ordre international.

Elle doit défendre une souveraineté qui ne s'oppose ni à la coopération internationale, ni au multilatéralisme, mais qui donne à notre continent les moyens d'être entendu, respecté et utile.

Olivier FAURE

Premier secrétaire
du Parti socialiste
Député de Seine-et-Marne



INTRODUCTION

La promesse de 1945 à l'épreuve du XXI^e siècle

Il y a quatre-vingts ans, le 26 juin 1945, naissait à San Francisco une institution sans équivalent : l'Organisation des Nations unies. Dans un monde qui sortait de la barbarie, 51 États affirmaient qu'un autre ordre international était possible, un ordre fondé sur le droit, la coopération et l'égalité de dignité entre les peuples. Huit décennies plus tard, cette promesse n'est pas un héritage à célébrer, mais un combat à poursuivre.

Les textes réunis dans ce livret le montrent sans détour : l'ONU demeure indispensable, mais elle est aujourd'hui assiégée. Comme le rappelle l'historienne Chloé Maurel, la Charte de 1945 est l'aboutissement d'un long processus intellectuel et diplomatique qui puise autant dans la philosophie kantienne que dans les conférences alliées. Anne-Cécile Robert souligne que le droit international reste cohérent et opérationnel – mais qu'il est désormais ouvertement violé par les grandes puissances, y compris celles qui l'ont façonné.

Les analyses de Bertrand Badie et Hubert Védrine convergent : la crise actuelle n'est pas celle du multilatéralisme, mais celle d'États qui refusent de coopérer. Le Conseil de sécurité demeure prisonnier de l'architecture de 1945 ; les rivalités géopolitiques paralysent les mécanismes de paix ; les rapports de force l'emportent sur les principes.

Mais ce livret montre aussi que la crise dépasse les seules institutions : l'ordre international fondé sur le droit est désormais attaqué de l'intérieur. Comme l'explique Anna Pic, députée, une dynamique inédite s'installe : retrait de traités, contournement des conventions, remise en cause des juridictions internationales, montée des pratiques de fait accompli. Ce glissement – du tabou à la banalité – touche désormais des démocraties, qui n'hésitent plus à tourner le dos à leurs engagements collectifs.

Pour Dylan Boutiflat, SN, ce basculement coexiste toutefois avec l'émergence de nouvelles mobilisations, notamment de la jeunesse, qui revendique un internationalisme fondé sur l'interdépendance, la justice climatique, la protection des civils et la lutte contre l'impunité. La Cour pénale internationale, le principe de précaution, l'écologie globale, ou encore les injonctions de la CIJ sur Gaza montrent que le droit continue de progresser – dès lors qu'il est soutenu par des forces politiques déterminées.

Deux textes de ce livret soulignent avec force que la bataille pour l'universel se joue aussi sur les terrains longtemps relégués : - Flora Bolter retrace le long cheminement qui a mené à la reconnaissance

internationale des droits des femmes, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la Résolution 1325, en passant par Beijing. Elle rappelle combien les résistances demeurent puissantes et organisées. Johanne Kouassi, SN, montre que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie constitue aujourd'hui l'un des fronts décisifs : les extrêmes droites mondiales s'appuient sur la stigmatisation des minorités, la désinformation et la hiérarchisation des vies pour légitimer leurs projets politiques.

De son côté, Adrien Gérard montre comment l'ONU a rendu visibles les droits LGBTQI+ : de l'arrêt Toonen à la création de l'Expert indépendant, en passant par Yogyakarta, la dépénalisation portée par la France ou la résolution 17/19, le système onusien a permis d'élargir concrètement le champ de l'humanité reconnue. Ces acquis sont aujourd'hui visés par les offensives réactionnaires qui s'en prennent aux droits des personnes trans et cherchent à réécrire les normes internationales.

Face à ces régressions, l'Union européenne – comme le rappelle Nora Mebarek, députée européenne – demeure l'un des derniers pôles à promouvoir un ordre international fondé sur le droit. Elle a la responsabilité de soutenir les agences onusiennes, de défendre les mécanismes de protection et d'être une force de résistance face aux nouveaux impérialismes et aux extrêmes droites mondiales.

À travers ces analyses, ce livret affirme une conviction commune : l'ONU n'est pas dépassée ; elle est contestée parce qu'elle gêne. Elle gêne ceux qui veulent rétablir la loi du plus fort, ceux qui cherchent à hiérarchiser les vies, ceux qui veulent substituer la domination à la coopération.

Défendre l'ONU, ce n'est donc pas défendre un symbole abstrait : c'est défendre l'idée même de civilisation politique.

À l'heure où les guerres se multiplient, où les régimes autoritaires gagnent du terrain, où les extrêmes droites internationalisent leurs stratégies, où les droits reculent, nous avons plus que jamais besoin d'une institution capable de dire non aux puissants et de protéger les vulnérables.

La promesse de 1945 n'appartient pas au passé : elle éclaire l'avenir que nous devons choisir.

Floran VADILLO,

Directeur général du Parti socialiste,
directeur de la publication - Repères socialistes



L'ONU : histoire, droit et fondations

Contributrices :

Chloé Maurel
Anne-Cécile Robert

26 juin 1945 : l'adoption de la Charte des Nations unies, un acte fondateur

Par **Chloé MAUREL**, historienne, autrice de *Une brève histoire de l'ONU* (Le Croquant, 2017) et de *Histoire de l'Unesco* (L'Harmattan, 2010).

HISTOIRE D'UN TEXTE FONDATEUR DU MULTILATÉRALISME

Il y a 80 ans, dans le cadre de la conférence de San Francisco (avril-juin 1945), conférence fondatrice de l'Organisation des Nations unies (ONU), des représentants de 51 pays signent, le 26 juin 1945, la Charte de cette nouvelle organisation internationale, qui succède à la Société des Nations (SDN), cette dernière s'étant dissoute après avoir échoué à empêcher la Seconde Guerre mondiale.

Les États participants à la conférence de San Francisco, et donc signataires de la Charte, étaient initialement les pays qui avaient déclaré la guerre à l'Allemagne nazie et au Japon impérialiste, et signé la Déclaration des Nations unies, le 1^{er} janvier 1942.

Pour concevoir cette Charte, les délégués ont eu en tête de nombreux modèles : outre les réflexions sur la paix perpétuelle élaborées par le philosophe allemand Kant à la fin du XVIII^e siècle, plusieurs textes rédigés par les Alliés pendant la guerre ont pu servir de socle de réflexion : la Charte de l'Atlantique (août 1941), la Déclaration des Nations unies (janvier 1942), la Déclaration de Moscou (novembre 1943), les travaux de la Conférence de Téhéran (décembre 1943), et ceux de la Conférence de Dumbarton Oaks (Washington, octobre 1944).

Malgré l'existence de ces modèles, la rédaction de la Charte a été longue et laborieuse : elle a nécessité près de 400 séances de commissions et de comités, chaque paragraphe étant soigneusement discuté. En effet, d'importantes différences de conception clivaient les représentants des États réunis. On a même cru, un temps, que les représentants ne parviendraient pas à s'accorder sur un texte commun. Finalement, le 25 juin, lors de la dernière séance plénière, tenue à l'Opéra de San Francisco, le texte de la Charte reçoit l'approbation à l'unanimité de tous les délégués. Le Britannique Lord Halifax, membre du Parti conservateur et ancien vice-roi des Indes, qui préside la séance, souligne dans son discours, l'importance cruciale de ce moment : « *De toute notre vie, nous ne pourrions voter sur une question plus importante que celle sur laquelle nous allons maintenant nous prononcer.* » Il décide que le vote se fera non pas à main levée, mais par appel nominal. Chaque délégué se lève solennellement, l'un après l'autre, et approuve le texte. Puis les 3 000 personnes présentes dans le public se lèvent également, faisant « *une ovation immense lorsque le Président annonça que la Charte était adoptée à l'unanimité* ».

Le lendemain, le 26 juin 1945, les délégués se rassemblent dans l'imposante salle du Veterans Memorial Hall à San Francisco et y apposent, chacun à leur tour, leur signature sur le volume officiel de la Charte. La Chine, ayant été la première à être attaquée par l'Axe (envahie par le Japon dès 1937), a le privilège de la signer en premier.

Le texte de la Charte est particulièrement progressiste et pacifiste. Le Préambule affirme que les États réunis sont « *résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et à ces fins, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales* ».

La mention sur l'égalité femmes-hommes est due notamment au rôle pionnier des femmes déléguées latino-américaines, comme la Brésilienne Bertha Lutz (à l'époque, les femmes n'avaient le droit de vote que dans 30 des 50 États représentés à la conférence). Malheureusement, les femmes ne constituent que 3 % des délégués à la conférence de San Francisco.

Parallèlement, l'Unesco, l'une des 16 agences spécialisées de l'ONU, a, dès sa création, véhiculé des idéaux démocratiques :

Léon Blum, élu président de sa première Conférence générale en novembre 1946, y a souligné que cette organisation se doit d'être « *l'instrument d'une politique commune à toutes les nations associées, et qui ne peut que les unir davantage, ou qui ne pourrait les opposer que dans une amicale et féconde émulation* », résumant ainsi l'esprit du multilatéralisme.

Aujourd'hui encore, la Charte de l'ONU est une inspiration vivante et progressiste pour l'action de cette institution et pour les peuples du monde entier.

ET AUJOURD'HUI ? LA QUESTION DU VETO

Grave entorse au caractère démocratique de l'ONU : si, à l'Assemblée générale, chaque État membre, riche ou pauvre, dispose d'une voix, en revanche, au Conseil de sécurité, composé de 15 membres, 10 le sont par roulement et 5 États ont le privilège d'être membres permanents, dotés du droit de veto : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et l'URSS, les 5 États considérés comme les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Or, aujourd'hui, cette situation ne correspond plus à la réalité de la situation géopolitique mondiale, et la constitution du Conseil de sécurité ainsi que le veto apparaissent de plus en plus injustes.

AUJOURD'HUI, UNE ORGANISATION TOUJOURS ACTIVE ET UTILE

Actuellement, la situation géopolitique mondiale est catastrophique et beaucoup estiment que l'ONU n'est d'aucune utilité pour résoudre les problèmes du monde, à l'image du général de Gaulle qui, en 1960, l'avait appelée péjorativement « *le machin* ». En 2016, le président américain Trump, dans un tweet, a qualifié lui-même l'ONU de « *club où les gens se réunissent, parlent et passent du bon temps* ».

Mais l'ONU est bel et bien utile ! Par exemple, sur la question des réfugiés, plus de 120 millions d'individus dans le monde (le plus grand nombre jamais atteint depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale), le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) s'efforce de les protéger, de leur donner un statut et de les aider à trouver un asile. Pour les réfugiés palestiniens en particulier, l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, agence créée en 1949, aide plus de 3 millions de réfugiés palestiniens, notamment avec des écoles et des centres de santé. La décision des États-Unis de couper les financements à l'UNRWA (ainsi que de sortir de l'Unesco, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU) ne peut qu'être déplorée.

L'ONU, qui en 1948 a proclamé la Déclaration universelle des droits de l'Homme, veille et alerte l'opinion mondiale sur les manquements aux droits de l'Homme dans le monde. Ainsi, en septembre 2018, un rapport de l'ONU a détaillé des « *crimes contre l'humanité* » perpétrés par l'armée birmane contre les Rohingyas, parlant même de « *génocide* » des Rohingyas, déportés vers le Bangladesh, et a demandé à ce que l'armée birmane soit exclue de la vie politique. Elle a appelé à l'ouverture d'un examen par la Cour pénale internationale.

En Syrie, où la guerre civile a fait plus de 500 000 morts depuis 2011, l'ONU a apporté de l'aide humanitaire (nourriture, soins médicaux) pour aider 13 millions de Syriens. Au Yémen, où depuis 2015 le conflit a fait plus de 400 000 morts, plus de 3 millions de déplacés et laisse plus de 8 millions de

personnes au bord de la famine, l'ONU alerte, indiquant que cela pourrait être « *la pire crise humanitaire au monde* ». Le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU apporte de la nourriture à 700 000 civils yéménites, dans des conditions difficiles. En Érythrée, où, depuis l'indépendance en 1993, le pays vit sous la brutale dictature d'Issayas Afewerki, la commission d'enquête de l'ONU sur les droits de l'Homme dans le pays a dénoncé des crimes contre l'humanité à grande échelle.

Enfin, dans le domaine de l'environnement, on peut se féliciter du succès du Protocole de Montréal, mis en place par l'ONU en 1987, et qui, imposant la fin des chlorofluorocarbones (CFC), a permis de reconstituer la couche d'ozone.

Plus largement, l'ONU a fait adopter nombre de conventions progressistes, comme la « *Convention internationale des droits de l'enfant* » en 1989, ou la « *Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles* » en 1990. Le problème est que, souvent, des États ne ratifient pas ces textes, comme c'est le cas des États-Unis qui n'ont ratifié aucune de ces deux conventions.

L'ONU agit aussi à travers 71 opérations de maintien de la paix (OMP) depuis la création des casques bleus en 1948. Aujourd'hui, il y a 13 OMP en cours, dont 7 en Afrique et 3 au Moyen-Orient ; 90 000 casques bleus sont à l'œuvre. Ils aident au maintien de la paix (*peacekeeping*), mais aussi à la construction et à la consolidation de la paix sur le long terme (*peacebuilding*), par exemple au Darfour ou au Liban.

C'est aussi dans le domaine de l'aide au développement que l'ONU agit dans le monde entier, avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), créé en 1965. Dans cet esprit, à l'opposé du projet de Kofi Annan de s'associer avec les multinationales (avec son Pacte mondial lancé en 2000), plusieurs pays (notamment la France, sous le mandat de François Hollande, suivie par beaucoup d'autres pays comme l'Équateur et l'Afrique du Sud) poussent depuis les années 2010 l'ONU à mettre en place une convention internationale pour sanctionner les multinationales qui ne respectent pas les droits de leurs salariés.

L'ONU ET SES AGENCES : LABORATOIRES D'IDÉES NOVATRICES ET INSPIRANTES

Surtout, l'ONU a depuis sa création lancé beaucoup d'idées, de concepts-clés, comme celui de « *développement durable* », popularisé à la suite du rapport Brundtland en 1987, celui de « *biosphère* » lancé à l'Unesco avec la conférence de la biosphère en 1968 (prolongée par la création du Programme des Nations unies pour l'environnement en 1972, puis les COP à partir de 1992), celui de « *non-prolifération* » popularisé avec le Traité de non-prolifération de 1968, celui de « *patrimoine mondial* » lancé par l'Unesco avec sa Liste du patrimoine mondial créée en 1972, celui de « *sécurité humaine* » créé par l'ONU en 1994, et celui de « *responsabilité de protéger* » forgé par l'ONU en 2001, qui universalise la notion française de droit d'ingérence.

L'Unesco, qui fête aussi son 80e anniversaire, a créé avec un grand succès la « *Liste du patrimoine mondial* », label prestigieux qui recense aujourd'hui 1 200 sites patrimoniaux dans le monde entier: conçus comme le patrimoine commun de toute l'humanité par leur « *valeur universelle exceptionnelle* ».

L'ONU est et reste la plus démocratique des organisations internationales car elle est universelle : elle rassemble quasiment tous les pays du monde (193 États membres) et, à son

Assemblée générale, chaque État, riche ou pauvre, y est doté d'une voix (contrairement au FMI, par exemple, où plus un État est riche, plus il a de voix). Et puis, rappelons que l'ONU est fondée sur les valeurs progressistes de droits de l'Homme, de démocratie et de progrès social.

Certes, l'ONU comporte de nombreux défauts : elle manque souvent de force contraignante pour rendre effectives ses résolutions. Et le mécanisme du veto, qui privilégie les cinq vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale (France, États-Unis, Royaume-Uni, Chine, Russie), est une grave entorse au caractère démocratique de l'ONU. Des idées sont émises pour rendre le Conseil de sécurité plus ouvert aux pays du Sud et plus démocratique.

Une urgence : réaffirmer l'ONU sur la scène internationale comme l'acteur multilatéral le plus légitime et démocratique

À présent, dans le contexte international extrêmement périlleux qui est le nôtre, l'ONU est menacée de marginalisation croissante par d'autres structures moins démocratiques comme le G7 ou l'OCDE ; il est urgent de réformer l'ONU (supprimer le droit de veto) et de lui redonner sa pleine capacité d'action telle qu'elle a été conçue en 1945, afin d'œuvrer à la paix mondiale, mais aussi à la promotion des droits humains, à l'aide au développement économique, social et culturel, et à la préservation de l'environnement et du climat.



: *L'Unesco, qui fête aussi son 80e anniversaire,*
 : *a créé avec un grand succès*
 : *la « Liste du patrimoine mondial »,*
 : *label prestigieux qui recense*
 : *aujourd'hui 1 200 sites patrimoniaux*
 : *dans le monde entier.*

Nous avons non pas à inventer de nouvelles normes, mais à faire respecter celles qui existent déjà

Entretien avec Anne-Cécile ROBERT *Propos recueillis par Richard BOUIGUE*

Journaliste, membre du comité de rédaction et du directoire du Monde diplomatique, Anne-Cécile Robert y dirige les éditions et les relations internationales. Spécialiste reconnue des institutions multilatérales et des enjeux démocratiques, elle est l'auteur, avec Romuald Sciora, de « Qui veut la mort de l'ONU ? » (Eyrolles, 2018), une enquête sur les attaques politiques, financières et idéologiques visant le système onusien, ainsi que de « Le défi de la paix » (Armand Colin, 2024), réflexion sur les menaces pesant sur la sécurité collective et la nécessité de revitaliser la coopération internationale.

Repères socialistes : En 1945, la Charte des Nations unies posait les fondements d'un ordre international basé sur la paix, la souveraineté des États et la coopération. Quarante-vingts ans plus tard, pensez-vous que ces principes conservent une portée normative réelle ou sont-ils devenus des références symboliques, invoquées mais rarement respectées ?

Anne-Cécile Robert : La Charte de l'ONU et toutes les conventions adoptées par la suite constituent le socle du droit international. Les avis et jugements de la Cour internationale de justice le confirment en permanence. Il n'existe donc aucune ambiguïté sur le contenu du droit international. En revanche, ces normes impératives sont contournées et contestées par des États puissants d'une manière inédite depuis 1945. États-Unis, Russie, Israël, par exemple, les violent sans complexe ; et de façon de plus en plus systématique. Ce comportement est dangereux car il déstabilise l'ordre international. Cela étant, la très grande majorité des pays du monde reste attachée à la Charte de l'ONU et aux normes qui en découlent, car elles forment un cadre clair et complet (principes, institutions, règles).

L'ONU continue de fonctionner et d'adopter des traités dans toutes sortes de domaines (dernièrement sur la protection des océans). L'enjeu consiste donc, pour les pays et les citoyens attachés au droit international, à faire pression par tous les moyens (juridiques, diplomatique...) pour inciter ou forcer ceux qui s'en écartent à revenir dans le cadre. Nous avons non pas à inventer de nouvelles normes, mais à faire respecter ce qui existe déjà. Les gouvernements européens en particulier devraient montrer l'exemple. Malheureusement, ils prêtent trop souvent le flanc à l'accusation de pratiquer le « deux poids, deux mesures », comme en ce qui concerne les crimes commis à Gaza par l'armée israélienne.

RS : La Charte affirmait une égalité entre les États membres. Or, la structure même du Conseil de sécurité institue une hiérarchie des puissances. Est-ce selon vous le cœur du problème de l'ONU aujourd'hui : une organisation fondée sur des principes universels mais structurée par un rapport de force hérité de 1945 ?

A-CR : Sans le droit de veto, il n'y aurait pas eu d'ONU, car les grandes puissances n'auraient jamais accepté la création d'une organisation dotée de pouvoirs aussi importants. Ce n'est donc pas tant le principe d'une hiérarchie au sein du Conseil de sécurité qui pose problème que le manque de représentation équitable au sein de cette instance. Il faut donc élargir le Conseil sur une base géographique. L'ensemble des continents doit bénéficier de postes permanents.

RS : L'ONU a été conçue comme un instrument de paix collective, mais elle semble impuissante face aux guerres contemporaines – qu'il s'agisse de l'Ukraine, de Gaza ou du Soudan. Faut-il y voir un échec du multilatéralisme, ou une dénaturation du projet initial par la logique des blocs et des intérêts nationaux ?

A-CR : Les échecs spectaculaires de l'ONU – Ukraine ou Gaza – ne doivent pas faire oublier ses succès ailleurs. Le Conseil de sécurité adopte une cinquantaine de résolutions par an et, dernièrement, a renouvelé les mandats de missions de paix en Centrafrique ou au Liban, confirmant des missions humanitaires en Haïti ou en Afghanistan. L'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ou le HCR (Haut commissariat aux réfugiés) agissent en Ukraine. Le programme d'aide alimentaire (PAM) distribue de l'aide alimentaire à Gaza ou au Soudan.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial (et ne doit pas l'être) : elle dépend de l'action de ses États membres et de leur volonté de coopérer. Sur certaines crises, cette volonté est quasi nulle. Il s'agit d'un problème politique. Pourquoi cette crise de la coopération internationale et comment y remédier ?

Dans le passé, les États les plus puissants comprenaient la nécessité de la coopération internationale. Les États-Unis se sont ainsi battus pour créer l'ONU en 1945 alors qu'ils étaient au sommet de leur puissance. Il faut donc réactiver l'esprit de la coopération internationale par des campagnes de mobilisation et de sensibilisation qui allient les pays progressistes d'Europe et du grand Sud, qui ne demandent que cela.

RS : Vous défendez souvent l'idée que la démocratie ne peut être exportée sans enracinement politique et culturel. Comment concilier cette exigence de souveraineté avec l'universalité proclamée des droits humains dans le cadre onusien ?

A-CR : L'objectif prioritaire de l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité. L'histoire a montré que la guerre était le pire des crimes, mère d'autres crimes. Cet objectif est d'intérêt général pour l'ensemble des États, qui ont décidé, sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale, de tout faire pour empêcher la guerre. Quand les pays sont tentés d'y recourir, la Charte prévoit des mécanismes de désamorçage qu'il faut rappeler sans cesse.

Dans ce cadre général, les droits de l'Homme sont des principes de référence, fixés en opposition aux crimes nazis. Cela étant clairement dit, le respect de ces principes est vu comme le bénéfice de la paix et de la concorde entre les pays. La coopération internationale doit favoriser le progrès des droits de l'Homme sans mettre en danger la paix globale. Par la coopération, on doit favoriser le respect des droits fondamentaux. En dehors de ce cadre, toute discussion sur les valeurs est sans solution et conduit directement les États à l'affrontement, car ils se jettent des leçons morales à la figure. Il est primordial de bien fixer les cadres de la discussion à l'heure où les logiques de guerre, attisées par la compétition pour les ressources, se développent.

RS : L'ONU a multiplié les agences, programmes et institutions spécialisés, souvent très technocratiques. Est-ce que cette "bureaucratiation du monde", n'a pas vidé le projet onusien de sa dimension politique et démocratique ? Quel est leur avenir à l'heure où les États-Unis de Trump coupent leur contribution à l'ONU ?

A-CR : La bureaucratie est une réalité à l'ONU. Elle est en partie le produit paradoxal de la nécessité pour les agences de rendre des comptes ! Mais, concrètement, **les agences humanitaires de l'ONU sauvent en permanence des vies en distribuant de la nourriture ou des médicaments. Des millions de personnes doivent leur survie à l'ONU partout dans le monde. Il est donc urgent de compenser le déficit créé par le retrait des financements américains.** Ce pourrait être le rôle de l'Union européenne, mais ses priorités budgétaires semblent malheureusement être ailleurs.

L'ONU ne doit toutefois pas se réduire à une grosse agence humanitaire : elle doit favoriser les solutions politiques, seules capables d'assurer la sécurité et la paix à long terme. C'est la responsabilité des États d'y travailler dans le cadre fourni par l'ONU.

RS : Le Secrétaire général, António Guterres, appelle à une "réforme radicale de la gouvernance mondiale". Selon vous, une telle réforme peut-elle venir de l'intérieur d'un système conçu pour préserver les équilibres de 1945 ? Ou faut-il imaginer de nouvelles formes de concertation internationale, plus démocratiques et plus régionales ?

A-CR : Des réformes sont déjà en cours au sein de l'ONU. La Déclaration de l'avenir, adoptée en septembre 2024, ouvre plusieurs chantiers : représentation au sein du Conseil de sécurité, réforme de l'architecture financière internationale. Les pays dits du Sud sont à l'initiative de propositions destinées à améliorer le fonctionnement du système onusien, auquel ils sont très attachés.

L'une des pistes est de mieux articuler les organisations régionales et l'ONU, en particulier concernant le maintien de la paix. Le Conseil de sécurité de l'ONU coopère déjà régulièrement avec le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine. Le Secrétaire général de l'ONU dialogue avec l'Organisation de coopération de Shanghai sur les enjeux du développement et de la sécurité. Il s'agit d'organiser une coopération internationale plus juste, plus représentative et plus efficace.

RS : Les États-nations, malgré les critiques, semblent redevenir les acteurs centraux de la scène internationale. Est-ce le signe d'un retour à la souveraineté politique, ou simplement la conséquence d'un désenchantement vis-à-vis des institutions globales ?

A-CR : Après la période mondialisée des années 1990, l'État semble de retour avec la réaffirmation de projets nationaux articulés autour d'enjeux de frontières. Cela ne doit pas se faire au détriment de la coopération internationale. L'ONU fait des États les acteurs de base de la société mondiale tout en les incitant à travailler ensemble.


La période des années 1990 était sans doute une parenthèse conjoncturelle liée à la domination américaine consécutive à la chute de l'Union soviétique. Cela donnait l'illusion d'une unification du monde autour de l'économie de marché et de la démocratie libérale. Les excès de cette période (capitalisme sauvage, guerres illégales menées par les États-Unis, etc.) ne pouvaient que susciter une réaction à un moment donné. Nous y sommes.

Il faut donc se battre pour que la coopération internationale se poursuive dans le cadre onusien en faisant valoir qu'elle est dans l'intérêt de tous, petits et grands, notamment sur les enjeux globaux comme l'environnement.

RS : Enfin, si vous deviez réécrire aujourd'hui un préambule à la Charte des Nations unies, quelles valeurs ou priorités y inscrieriez-vous ? Celles de 1945 – paix, dignité, coopération – sont-elles encore opérantes, ou faudrait-il leur adjoindre d'autres mots : écologie, justice sociale, responsabilité démocratique ?

A-CR : La Charte de l'ONU me semble parfaitement d'actualité. Elle était même avant-gardiste, car elle énonçait l'égalité des humains, anticipant la décolonisation et la concrétisation de l'égalité femme-homme. Par ailleurs, elle a permis la prise en charge de questions impensées à l'époque comme l'écologie ou la lutte contre le terrorisme.

Elle commence par ces mots : « *Nous, peuples des Nations unies* », indiquant par là même la primauté des peuples, dont les gouvernements ne sont que les mandataires. La Charte me semble un bon contrat international dont il faut faire respecter le contenu et l'esprit. Ce texte devrait être enseigné dans les écoles.



Le multi- latéralisme en crise

Propos recueillis par Richard BOUIGUÉ

Bertrand BADIE
Hubert VÉDRINE
Nora MEBAREK

La grande rupture est là : la puissance ne crée plus d'ordre

Entretien avec Bertrand BADIE

Professeur émérite à Sciences Po et spécialiste reconnu des relations internationales, Bertrand Badie n'a cessé de remettre en question la diplomatie traditionnelle fondée sur la puissance et les rapports de force. À l'occasion des 80 ans de la Charte des Nations unies, il revient sur les impasses du système international, la crise du multilatéralisme et la nécessité d'inventer un nouvel art de la paix.

Repères socialistes : En 1945, la Charte des Nations unies portait l'espoir d'un monde fondé sur le droit, la coopération et la paix. Quatre-vingts ans plus tard, alors que les guerres se multiplient et que les institutions peinent à agir, cet espoir vous semble-t-il trahi, dépassé – ou à réinventer ?

Bertrand BADIE : Il est vrai que jamais les guerres n'ont été aussi nombreuses ! Mais, étrangement, elles n'ont jamais été autant indécises, jusqu'à effacer même la notion de vainqueur. Elles reflètent une sorte de décomposition de l'ordre international sur laquelle nul ne semble avoir prise, ce qui contredit l'esprit de la Charte et les espoirs qui avaient accompagné sa rédaction au sortir de la Seconde Guerre mondiale : la frustration est grande et dissimule mal un décalage profond entre un texte qui date de 1945 et les paramètres présents de l'ordre international.

RS : Vous dites que depuis 1945, nous n'avons jamais connu de « véritable traité de paix ». Faut-il y voir l'échec du modèle westphalien, encore fondé sur la souveraineté et la puissance, ou celui d'un multilatéralisme incapable de produire une paix fondée sur la justice et la sécurité humaine ?

BB : Il est regrettable mais fondé de dire que la guerre régulait jadis le jeu international avec une douloureuse efficacité : elle permettait de dégager clairement un vainqueur qui avait su optimiser sa force pour, comme le disait Clausewitz, « terrasser » un ennemi auquel il pouvait imposer l'essentiel de sa volonté et de ses objectifs politiques. Ce rapport de force débouchait sur un traité de paix, comme on en a connu de très nombreux en Europe depuis la Paix de Westphalie (1648) : tous ces traités définissaient un nouvel ordre international profitable au vainqueur.

Aujourd'hui, ces traités se font rares et, quand ils sont signés (on parle alors plus modestement « d'accord de paix »), ils n'ont qu'une apparence illusoire : accords d'Alger sur le Sahel, d'Arusha sur le Rwanda – peu de temps avant le génocide – ou de Doha sur l'Afghanistan. **La grande rupture est là : il y a une dissociation entre la puissance, de plus en plus destructrice, et l'ordre qu'elle suscitait jadis et qu'elle n'est plus à même de créer...**

RS : Dans «L'Art de la paix», vous plaidez pour une redéfinition profonde du concept même de paix. Comment « remettre la paix à l'endroit » dans un monde où les guerres ne sont plus seulement interétatiques, mais sociales, climatiques ou identitaires ?

BB : Notre histoire moderne s'est construite sur une articulation étroite entre l'État qui apparut à la Renaissance, et la guerre : l'État avait besoin de la guerre pour se développer et la guerre avait besoin de l'État pour s'alimenter. Aussi Raymond Aron considérerait-il la paix comme une « *entre-deux-guerres* » perpétuelle. Ce schéma était déjà pessimiste en soi puisqu'il postulait qu'il n'y avait jamais de paix, mais seulement des cessez-le-feu.

Aujourd'hui, il est doublement dépassé : d'une part, **la guerre perd sa capacité régulatrice, n'est plus capable de déboucher sur un ordre international renouvelé, et d'autre part, la déstabilisation internationale tient de plus en plus à des facteurs sociaux**, qu'ils soient nationaux (décomposition des États, guerres dites « *civiles* ») ou mondiaux (climatiques, alimentaires, économiques, etc.), sur lesquels il est indispensable d'opérer directement : c'est la base d'une politique de paix positive, qui ne peut être que multilatérale.

RS : L'ONU est souvent critiquée pour son impuissance face aux crises contemporaines (Ukraine, Gaza, Sahel, etc.). Mais est-elle victime de sa propre architecture héritée de 1945, ou de la démission collective des États, incapables de repenser la coopération au XXIe siècle ?

BB : Elle est victime d'un décalage entre le contexte de 1945 et celui d'aujourd'hui, le premier entièrement fondé sur un équilibre entre superpuissances et le second, sur les paramètres de la mondialisation ; mais elle souffre aussi de la volonté conservatrice des grandes puissances qui se sentent dépossédées et ne veulent pas abandonner leurs privilèges : le duo Trump-Poutine est, de ce point de vue, éclairant. L'ONU n'en est nullement responsable : ce sont les États les plus puissants, ou aspirant à l'être, qui l'étouffent !

RS : Le Conseil de sécurité reste le symbole d'un ordre mondial inachevé, dominé par quelques puissances. Faut-il encore espérer sa réforme, ou faut-il inventer d'autres formes de gouvernance mondiale, plus horizontales, plus sociales, plus inclusives ?

BB : Hélas, toute réforme du Conseil de sécurité est bloquée, essentiellement par le veto des puissances qui en disposent : c'est pour cela qu'on n'en parle plus aujourd'hui. Kofi Annan avait cherché à construire un programme de paix en le contournant et en suscitant un « *multilatéralisme social* », d'autant plus pertinent qu'il permettait de toucher les vrais facteurs modernes de guerre et de déstabilisation globale, tels que définis par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans son rapport de 1994 sur la sécurité humaine.

Quelques années plus tôt, de grandes commissions onusiennes (Brandt, Palme, Brundtland, puis plus tard Carlsson-Ramphal) avaient élaboré des concepts nouveaux : « *gouvernance globale* », « *sécurité commune* » (à distinguer de « *sécurité internationale* » ou de « *sécurité collective* », afin de mettre en évidence des enjeux réellement communs à tous). Elles avaient ouvert la voie à une grammaire inédite consacrée par **la « Déclaration du Millénaire », qui constitue incontestablement la base de la nouvelle paix : ces enjeux communs sont cruciaux pour la stabilité du monde, tandis que leur ignorance est à l'origine des nouvelles formes de conflictualité.**

En même temps, la paix transactionnelle et bilatérale a de plus en plus de mal à fonctionner dans un monde interdépendant. La solution des conflits passe donc par une élaboration commune, sur le modèle, par exemple, de la conférence d'Helsinki sur la sécurité européenne : seul un « *Helsinki 2* » pourrait régler le conflit russo-ukrainien.

RS : Vous évoquez souvent l'idée d'un « multilatéralisme social », inspiré de Kofi Annan, qui placerait la dignité humaine, la justice et le développement au cœur de la paix. Est-ce la voie d'un renouveau pour l'ONU, au-delà de la seule logique des États ?

BB : C'était en effet l'idée de Kofi Annan, et déjà de son prédécesseur Boutros-Ghali, qui notait dès 1992, dans son Agenda pour la paix, que les guerres trouvaient aujourd'hui leur origine dans une injustice sociale de niveau international. Preuve que la paix est plus que la « non-guerre » !

Le travail accompli par les agences onusiennes est, de ce point de vue, remarquable : PNUD, PAM (honoré par le prix Nobel de la paix, en un temps où celui-ci avait encore un sens !) Organisation mondiale de la santé (OMS), Haut commissariat aux réfugiés (HCR)... La voie est bonne, mais il faut faire attention : les puissants semblent avoir compris que ce succès risque de les déposséder. D'où le refus de certains d'élargir les compétences du Conseil de sécurité aux formes modernes de sécurité (climat, santé, alimentation...), craignant de se voir ainsi dessaisir de leurs prérogatives par les experts ; d'où aussi l'offensive de Trump coupant les crédits aux agences concernées, mettant ainsi en péril, selon la revue *The Lancet*, 14 millions d'êtres humains d'ici 2030 !

RS : Les nouvelles menaces – inégalités, dérèglement climatique, migrations forcées, crises alimentaires – ne relèvent plus du champ strictement diplomatique. L'ONU peut-elle encore être l'instrument d'une gouvernance mondiale à la hauteur de ces défis globaux ?

BB : Oui, à condition de s'en donner les moyens et, notamment, de coordonner son action avec les sociétés civiles, qui sont de plus en plus actives en ce domaine – notamment les ONG, qui font un travail formidable et qui sont heureusement de plus en plus nombreuses à être articulées aux Nations unies. À condition aussi que les États laissent faire, ce qui n'est pas toujours le cas. À condition enfin que les Nations unies activent leur travail de réforme en ce sens : la ligne de conduite avait été bien tracée, dès 2006, par le rapport onusien « *Delivering as One* », qui recommandait un effort de rationalisation et de symbiose des activités de l'ONU dans ce domaine.

RS : Si une nouvelle Charte devait naître aujourd'hui, après la mondialisation et la succession de crises que nous connaissons, que devrait-elle affirmer d'abord : la paix, la dignité, ou la survie commune ?

BB : Les principes que vous énoncez sont presque synonymes ! On sait depuis Aristote que la paix signifie la coexistence entre entités différentes, ce qui implique reconnaissance, parité et altérité (tenir l'autre pour une source d'enrichissement et non de menace) : rien n'a changé, sauf que le sens de ces termes s'est trouvé précisé depuis 1945, une époque où développement, décolonisation, pluralité, mondialisation, menaces planétaires ne voulaient pas dire grand-chose. C'est cette mise à jour qui est impérative !

Les rapports de force n'avaient jamais disparu

ENTRETIEN avec Hubert VÉDRINE

Ancien ministre des Affaires étrangères (1997-2002) et secrétaire général de l'Élysée auprès de François Mitterrand (1991-1994), Hubert Védrine fut aux avant-postes des grands bouleversements de la fin du XXe siècle : chute du mur de Berlin, guerres des Balkans, mondialisation libérale, élargissement européen. Témoin avisé et acteur de cette période charnière, il livre ici son regard sur la Charte des Nations unies, ses promesses, ses impasses et les défis d'un nouvel ordre international.

Repères socialistes : En 1945, la Charte des Nations unies posait les bases d'un monde fondé sur le droit, la paix et la coopération. Quatre-vingts ans plus tard, ces principes vous paraissent-ils encore opératoires dans un monde où les rapports de force entre puissances ont repris le dessus ?

Hubert VÉDRINE : Il y a eu, au moment de la création des Nations unies à l'après-guerre, un grand enthousiasme, notamment en Europe et dans les pays pas encore indépendants, pour l'Organisation des Nations dites « unies », associé à un malentendu sur le pouvoir du Conseil de sécurité. Cela a généré des attentes disproportionnées et de grandes espérances, suivies, quelques décennies plus tard, d'une désillusion considérable dans nos pays, qui a conduit à des jugements très sévères et injustes, oubliant les mérites réels du système des Nations unies : ONU et institutions spécialisées.

D'autre part, **les rapports de force ont toujours prévalu, que ce soit sous forme militaire, économique ou technologique.** Revenons au début : c'est par la force que l'URSS puis les États-Unis avaient vaincu l'Allemagne nazie ; c'est par la force que les États-Unis ont terrassé le militarisme japonais ; ce sont les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale qui ont imposé leur conception, après 1945, des relations internationales ; la paix a été maintenue pendant la Guerre froide grâce à la dissuasion nucléaire mutuelle entre l'URSS et les États-Unis, pas par les Nations unies ; les très nombreux conflits liés à la décolonisation se sont conclus en fonction des rapports de force ; au Proche-Orient, sa supériorité militaire a permis à Israël de l'emporter à chaque fois, jusqu'ici ; après la disparition de l'URSS, les mondialisateurs (États-Unis et un peu Europe) ont imposé la mondialisation aux autres peuples du monde, qui ont donc été mondialisés.

Donc les rapports de force n'ont pas à « reprendre » le dessus puisqu'ils n'avaient jamais disparu, même s'ils étaient essentiellement économiques, financiers, technologiques et monétaires, ce qui se voit aussi, mais moins. Des Nations « unies » ? Cela reste un bel objectif.

RS : Vous avez été, comme secrétaire général de l'Élysée puis ministre des Affaires étrangères, au cœur d'un moment charnière : la fin de la Guerre froide et la naissance d'un « nouvel ordre mondial ». Avons-nous alors manqué l'occasion de refonder le multilatéralisme sur des bases plus équilibrées ?

HV : Par ses propositions de « Confédération européenne », lancées dès le 31 décembre 1989, puis la réunion moins d'un an plus tard de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour adopter la Charte de Paris et organiser l'Europe d'après-Guerre froide, le président François Mitterrand a été le dirigeant occidental le plus clairvoyant, le plus soucieux de la suite pour l'Europe, et celui qui a le plus anticipé. On peut dire que la France est le pays qui a le plus fait pour redonner ses chances au multilatéralisme, même si nous n'avons jamais été naïfs : même dans le multilatéralisme, ce sont les plus forts qui imposent, à la fin, leur compromis. Mais c'est toujours mieux que l'unilatéralisme brutal. En 1989/1990, les États-Unis estiment avoir gagné. Le concept de « *fin de l'Histoire* » allait apparaître. La suite les intéressait moins.

RS : Vous avez souvent décrit la « fatigue du monde occidental ». Cette lassitude a-t-elle contribué, selon vous, à la crise du système onusien, et plus largement à l'impuissance du droit international face aux nouvelles puissances ?

HV : Quand il m'est arrivé d'évoquer la « *fatigue* » du monde occidental civilisationnel, c'était plutôt une remarque historique sur la longue durée, inspirée par la fin de l'Empire romain, et la prise de conscience, contrariée chez les Occidentaux contemporains qu'ils n'ont plus le monopole de la puissance ni de l'influence. Pour la période des trente dernières années, je parlerai plutôt d'hyperpuissance pour les États-Unis (ma formule, qui remonte à 1997) et, pour les Européens, de naïveté : l'histoire est finie et nous sommes entrés dans une « *communauté* » internationale post-tragique.

Le Conseil de sécurité a été conçu à Yalta (où, par ailleurs, contrairement à une légende française, il n'y a jamais eu de partage du monde, mais plus précisément un partage de l'Allemagne en zones d'occupation). Il comprenait les Alliés contre l'Allemagne et le Japon : les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la Chine. Et c'est Churchill qui a obtenu que la France — qui, aux yeux des autres, avait disparu et ne comptait plus — devienne membre permanent.

Donc cinq membres.

Par la suite, le Conseil de sécurité a été presque toujours paralysé par le veto des États-Unis, pour se protéger ou pour protéger Israël, ou celui de l'URSS puis de la Russie, pour se protéger (mais sans veto, aucune grande puissance n'y resterait).

Il faut donc distinguer dans l'analyse :

– **le Conseil de sécurité, dont on a attendu, à tort, en matière de sécurité, des miracles qui n'ont pas eu lieu ;**

– **et l'ensemble du système des Nations unies, avec de nombreuses organisations spécialisées (UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OMS, HCR, etc.), qui font un travail généralement très utile, même si elles sont infiniment trop bureaucratiques, trop lentes, et nécessitent d'être réformées et redynamisées.**

Quant au droit international, je ne veux affliger personne, mais il n'y a aucun moyen d'en imposer le respect à des protagonistes qui le refusent, aucune autorité au-dessus des États — et ils en refuseraient la création. Mais ça peut fonctionner, à la marge, pour des pays qui ont déjà décidé d'arrêter un conflit ou de régler un problème.

RS : Le Conseil de sécurité, que vous avez connu de l'intérieur, reste marqué par la logique de 1945. Faut-il le réformer – et jusqu'où ? Certains proposent par exemple de transformer le siège permanent de la France en siège européen, ou partagé avec l'Allemagne. Est-ce envisageable sans affaiblir notre voix propre ?

HV : Alain Juppé, puis moi-même, avons proposé il y a longtemps que le Conseil de sécurité intègre comme nouveaux membres permanents le Japon, l'Inde, le Brésil, un pays africain et, j'ajoute, également un pays arabe. Cela ne s'est jamais fait, car les États-Unis, entre autres, n'ont jamais été favorables à cette réforme structurelle, et la Chine ne veut ni du Japon ni de l'Inde.

Quant à l'idée récurrente ou militante de transformer le siège de la France en siège partagé avec l'Allemagne (qui ne le demande pas), cela n'aurait un sens que si nos deux pays avaient atteint, sur toutes les questions de politique étrangère, une convergence presque totale. Tout le monde voit (à commencer par le Proche-Orient) que cela n'est pas encore le cas.

Cette remarque est encore plus vraie en ce qui concerne l'éventuelle transformation du siège français en siège européen. Les 27 arriveraient certainement à se mettre d'accord sur l'invocation des grands principes démocratiques, mais absolument pas sur une crise en particulier, or elles sont la matière même du travail du Conseil de sécurité.

Donc, pour moi, les conditions ne sont absolument pas réunies. Je ne sais pas si elles le seront un jour et, en tout cas, dans l'immédiat, cela conduirait à abandonner notre siège, sans profit pour personne ni même pour l'Europe. Inutile de faire miroiter cette illusion : travaillons au mieux dans le système tel qu'il est. Mais on peut penser autrement.

RS : Lors de votre passage au Quai d'Orsay, vous avez défendu une vision lucide du monde, attachée à la souveraineté et au multilatéralisme réaliste. Comment concilier aujourd'hui ces deux exigences dans un contexte de retour des impérialismes et de crises globales ?

HV : D'abord, je pense qu'on a eu tort de ridiculiser l'attachement des peuples à la « souveraineté » et de faire du souverainisme une injure. Cet attachement est normal : il faut simplement exercer cette souveraineté sans antagonismes, de façon moderne, intelligente, coordonnée.

Quant au multilatéralisme, ce n'est pas une panacée : c'est une méthode qui doit être pratiquée avec professionnalisme, ce qui suppose d'avoir une idée claire des objectifs que l'on poursuit, de savoir sur quoi on pourra, le moment venu, faire des concessions ou non, et comment on les expliquera à l'opinion et, surtout, ce que pensent, sur ces questions, le ou les partenaires avec lesquels on est en train de négocier.

Tout cela n'est pas lié à un retour des impérialismes : cela n'a jamais cessé, même dans les négociations entre États membres au sein de l'Union. Trump ne prend aucune précaution de langage (c'est un euphémisme) mais s'il est une caricature, il n'est pas une aberration.

Par ailleurs, la France dispose de plusieurs grands diplomates, rompus à la négociation multilatérale, d'une exceptionnelle qualité.

RS : En tant que ministre, vous avez souvent dû articuler la diplomatie française entre réalisme et fidélité à nos valeurs. Comment jugez-vous, avec le recul, la place de la France dans cette tension entre puissance et idéal ? Et que peut-elle encore apporter à la refondation du multilatéralisme ?

HV : La politique étrangère française ne peut pas être fondée que sur le réalisme, au sens le plus sec du terme, car nous avons nos valeurs, et nos démocraties sont devenues des régimes d'opinion : ce que croient les gens, ce qu'ils espèrent, ce qu'ils redoutent, est très important. Mais elle ne peut pas non plus se fonder que sur des « valeurs », sinon ce serait la politique étrangère d'un parti, d'une ONG ou d'une Église. Et à propos de nos valeurs : est-ce que le prosélytisme en fait partie ? C'est un vrai sujet, car l'Occident a toujours eu un surmoi missionnaire ; or ça ne marche plus. Ce qui fait que les dirigeants des démocraties doivent arbitrer sur ces questions, à la fois de façon synthétique, dans leurs orientations générales, et tous les jours, dans des cas particuliers, tous dissemblables. Quant à la refondation d'un multilatéralisme réaliste, elle ne dépend pas que du savoir-faire diplomatique (nous l'avons), mais aussi du poids réel du pays, économique et autre, tel qu'il est vu par nos partenaires. Et, à cet égard, nous ne pesons plus comme avant, et il faudra du temps pour se rétablir.

RS : Pour la gauche, la Charte de l'ONU a toujours représenté un horizon moral : celui d'un ordre fondé sur le droit, la dignité humaine et la coopération. Que reste-t-il aujourd'hui de cette ambition internationaliste, et comment la rendre crédible dans le monde de 2025 ?

HV : N'oubliez pas que ce sont les trois directeurs juridiques des ministères des Affaires étrangères américain, britannique et français qui ont rédigé le (magnifique) préambule de la Charte, qui commence par « *Nous, les peuples des Nations unies* ». Mais le monde depuis 1945 n'a jamais fonctionné sur ces bases, tout le monde le sait, et dans le monde de 2025, cela me semblerait déjà très ambitieux (mais pas inatteignable) de militer pour une « *coexistence pacifique* » entre les civilisations, les grandes puissances rivales, les pays en conflit, les Occidentaux, le Sud, etc. Ce serait déjà bien ! Mais cela suppose une *deal* historique entre l'Occident (divisé entre États-Unis et Europe) et le Sud global (même s'il est hétéroclite).

RS : Si l'on devait écrire aujourd'hui une nouvelle Charte pour le XXI^e siècle, quels en seraient, selon vous, les principes essentiels ? Peut-on encore construire un ordre international fondé sur la paix, la justice sociale et la survie climatique ?

HV : Si les puissances mondiales sont prêtes, un jour, à rédiger une nouvelle charte, cela voudra dire qu'elles auront atteint ce stade de coexistence pacifique que je viens d'évoquer. Ce serait formidable.

Ce qui s'imposera alors, à mon avis, sera de mettre en tête du préambule de cette charte la lutte mondiale pour stopper le compte à rebours écologique (climat, biodiversité, océans, déchets, etc.) **par la proclamation d'un impératif d'écologisation de tous les modes de production, de mobilité, de vie, etc., car c'est la menace globale** (la seule vraiment globale) **qu'il faut conjurer.**

L'Union européenne et l'Organisation des Nations unies doivent faire front commun face à l'unilatéralisme des nouveaux impérialismes

Par Nora MEBAREK, députée européenne, cheffe de la délégation de la gauche sociale et écologique au Parlement européen, Première vice-présidente de la commission du développement régional au Parlement européen.

Le développement durable, la paix et les droits humains constituent les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations unies. Ces piliers sont indissociables : l'un ne peut tenir sans les deux autres. Or, quatre-vingts ans après la conférence de San Francisco, ces fondements du multilatéralisme sont menacés.

La multiplication des conflits, la résurgence des impérialismes, le recul du droit international et la crise climatique mettent à l'épreuve la promesse d'un ordre mondial fondé sur la coopération et la dignité humaine. L'ONU, née d'un espoir immense, semble aujourd'hui réduite à un rôle de témoin impuissant.

UNE ORGANISATION FRAGILISÉE, UN MONDE EN DÉSORDRE

En 1945, le président Truman affirmait :
 « La Charte des Nations unies que vous venez de signer constitue une base solide sur laquelle nous pourrions édifier un monde meilleur (...). Grâce à cette Charte, le monde peut commencer à entrevoir le moment où les êtres humains pourront vivre une vie décente d'hommes libres. »

Huit décennies plus tard, ces mots sonnent comme un avertissement. Le Conseil de sécurité, paralysé par les vétos des puissances permanentes, peine à condamner des violations flagrantes du droit international. Les résolutions sont bloquées, les crises se multiplient, et les populations civiles en paient le prix

La guerre en Ukraine, la tragédie du Proche-Orient, la succession des crises africaines ou caribéennes révèlent toutes la même impuissance : celle d'une organisation conçue pour garantir la paix, mais prisonnière d'un système où la force prévaut sur le droit.

Cette paralysie n'est pas seulement institutionnelle : elle est politique et financière. Les États-Unis doivent plus de 1,5 milliard de dollars de contributions, la Chine retarde ses versements, la Russie conteste ouvertement le rôle du Secrétaire général. L'ONU est ainsi privée des moyens de son ambition, condamnée trop souvent au plaidoyer symbolique.

LES NOUVEAUX IMPÉRIALISMES : LA LOI DU PLUS FORT

Les trois grandes puissances signataires de la Charte – les États-Unis, la Russie et la Chine – en trahissent aujourd'hui l'esprit. Chacune, à sa manière, subordonne l'ordre international à sa logique de puissance.

Les États-Unis conditionnent désormais leur aide militaire ou économique à l'accès privilégié aux ressources stratégiques de leurs partenaires.

La Russie poursuit son expansion territoriale, en Ukraine, en Syrie ou en Afrique, souvent via des groupes armés privés, au mépris du droit international.

La Chine, quant à elle, avance sous couvert de coopération : rachat de terres agricoles, financements d'infrastructures, implantation dans les routes maritimes et numériques, autant de leviers pour asseoir son influence.

Ces stratégies, différentes dans leurs formes mais convergentes dans leur logique, traduisent un retour brutal de la politique de puissance. Elles reposent sur un principe commun : l'unilatéralisme. Et elles ont une cible commune : affaiblir l'Europe, remettre en cause son modèle démocratique, son multilatéralisme et son engagement écologique.

Les attaques cyber, les campagnes de désinformation, la guerre économique et les ingérences dans les processus électoraux traduisent cette volonté d'éroder la cohésion du continent. En détournant les États européens de la coopération internationale, ces puissances visent à délégitimer le modèle multilatéral et à substituer à la règle du droit la loi du plus fort.

L'UNION EUROPÉENNE, PARTENAIRE ET REMPART

Dans ce contexte, **l'Union européenne demeure l'un des derniers piliers d'un multilatéralisme vivant.** Par son engagement constant aux côtés de l'ONU, elle incarne une autre manière d'exercer la puissance : par la coopération, la solidarité, le droit et la responsabilité.

L'Union européenne et ses États membres contribuent à près d'un quart du budget ordinaire de l'ONU et soutiennent activement ses agences : le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) ou encore le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Ensemble, ils agissent dans des domaines essentiels : droits humains, transition écologique, santé mondiale, désarmement, gouvernance numérique, migrations et sécurité alimentaire.

Mais l'Europe, elle aussi, vacille. La montée des populismes, des nationalismes et de l'extrême droite fragilise son unité et affaiblit son influence. Certains gouvernements, préférant la politique des deals bilatéraux à la cohérence communautaire, négocient directement avec des puissances impériales, comme l'Italie avec la Chine sur les routes de la soie. Ces fractures internes mettent en péril la voix européenne dans le monde et compromettent sa capacité à soutenir l'ONU dans son rôle de régulateur global.

*Mais l'Europe,
elle aussi, vacille.
La montée des populismes,
des nationalismes
et de l'extrême droite
fragilise son unité
et affaiblit son influence.*

UNE RESPONSABILITÉ HISTORIQUE POUR L'EUROPE

Face à cette recomposition du monde, l'Union européenne doit redevenir la conscience du multilatéralisme.

Elle dispose de tous les atouts pour cela : un modèle fondé sur la coopération, une stabilité institutionnelle, un attachement profond au droit international et une expérience unique de construction pacifique.

Ce rôle suppose toutefois d'assumer une responsabilité politique : défendre une conception de la paix qui ne soit pas seulement l'absence de guerre, mais la justice sociale, écologique et économique entre les peuples. C'est là toute la vocation d'un multilatéralisme renouvelé : bâtir une sécurité commune par la réduction des inégalités, la lutte contre le dérèglement climatique et la protection des biens publics mondiaux.

L'Europe doit aussi renforcer son influence au sein de l'ONU : parler d'une seule voix à l'Assemblée générale, soutenir la réforme du Conseil de sécurité, promouvoir la limitation du droit de veto et défendre l'intégration des enjeux globaux — climat, santé, migrations — dans la sécurité collective.

L'Union européenne doit assumer une responsabilité politique : défendre une conception de la paix qui ne soit pas seulement l'absence de guerre, mais la justice sociale, écologique et économique entre les peuples.

REFONDER LE MULTILATÉRALISME, ENSEMBLE

L'ONU demeure irremplaçable. Elle reste le seul forum universel où les nations du monde peuvent se parler, négocier, arbitrer. Elle reste le seul cadre où la paix peut se construire autrement que par la domination.

Mais pour redevenir un acteur central, elle doit être réformée. Le 80e anniversaire de la Charte doit être l'occasion de renouer avec son ambition initiale : celle d'un monde organisé, non autour des puissants, mais autour du droit.

Un monde où la coopération prime sur la domination, où la solidarité fonde la sécurité, où la dignité humaine demeure le premier des biens communs.

C'est à cette condition que l'ONU et l'Union européenne pourront, ensemble, réinventer un art de la paix fidèle à l'idéal de 1945 : faire du droit et de la justice les véritables puissances du XXIe siècle.



L'universel aujourd'hui

Flora BOLTER
Johanne KOUASSI
Adrien GÉRARD
Geneviève GARRIGOS

Les droits des femmes sont des droits humains comme les autres : L'ONU et les femmes

Flora BOLTER, déléguée nationale du Parti socialiste aux droits LGBTQI+

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Simone de Beauvoir

La Charte des Nations-Unies le précise dès son Article 1 : l'un des buts de l'Organisation est de « Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ». Fait révolutionnaire pour son époque, 1945 (c'est la première année où les femmes ont pu voter en France), et pour les fondateurs de l'Organisation, puisque 30 des 51 États membres fondateurs n'accordaient pas le droit de vote aux femmes et 4 des 160 signataires seulement sont des femmes (la dominicaine Minerva Bernardino, l'étatsunienne Virginia Gildersleeve, la brésilienne Bertha Lutz et la chinoise Wu Yi-Fang) : l'un des critères prohibés de discrimination est celui du sexe. C'est aussi le critère qui exclut à lui tout seul la moitié de l'humanité. L'ONU se saisit en pratique de ce sujet dès 1946 avec la création de la Commission sur la condition de la femme (CCF) au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc).

Mais il y a loin de la déclaration d'intention à la réalité : la Commission ne comporte à ses débuts que 15 États membres et son établissement en parallèle du comité des droits de l'Homme semble souligner que droits « de l'Homme » et « condition de la femme » ne sont pas au même niveau. Et malgré quelques timides mentions d'un principe d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans l'accès aux fonctions et organes des Nations unies, la volonté d'engager un chantier spécifique sur l'effectivité de cette égalité se heurte à des refus, notamment celui de reconnaître l'expression « droits des femmes » pendant de nombreuses années.

la volonté d'engager un chantier spécifique sur l'effectivité de cette égalité se heurte à des refus, notamment celui de reconnaître l'expression « droits des femmes » pendant de nombreuses années.

Dix ans après la dernière conférence de la Décennie des femmes, première grande conférence sur le sujet après la fin de la Guerre froide, la Conférence sur les femmes de Beijing en 1995 marque un tournant majeur et connaît une assiduité très forte, y compris du côté du Forum parallèle des ONG, mais cette mobilisation est aussi celle de pays et mouvements hostiles aux progrès des droits des femmes, Vatican en tête. La Déclaration de Beijing révolutionne le monde onusien en appliquant l'approche du *mainstreaming*, c'est-à-dire de l'intégration de la perspective de genre de manière transversale, en dehors de la logique de silo, ce qui a une traduction opérationnelle directe dans les agences de l'ONU. L'optique de l'intersectionnalité, du croisement de plusieurs types de discriminations et de l'attention à porter à ses effets, est aussi évoquée, malgré les limitations liées aux outils différenciés du droit international. Enfin, la Déclaration désigne la violence envers les femmes, sous toutes ses formes, comme un phénomène spécifique entravant directement les droits des femmes (et non pas comme un « *besoin* » supplémentaire). Elle reconnaît aussi pour la première fois la notion de genre dans le droit international, au grand dam des États conservateurs : en considérant, comme le faisaient déjà les féministes, que la distinction femme/homme comporte socialement de multiples dimensions qui ne sont pas directement issues de la sexuation, on ouvre la possibilité d'un questionnement sur la naturalité de certaines institutions comme le mariage. Ce moment historique marque les prémises du combat actuel de l'Église et des mouvements réactionnaires comme *la Manif pour tous* et son prétendu Syndicat de la famille, contre ce qu'ils nomment « *idéologie du genre* ».

Depuis la conférence de Beijing, et ses évaluations à 10, 20 et 30 ans, les progrès au sein des agences onusiennes en matière de prise en compte des droits des femmes, ont été particulièrement marqués, notamment sous l'effet du nouveau Protocole permettant à des particuliers de saisir le comité de la Cedef pour des violations graves ou systématiques de la part des États, ouvrant la voie à une condamnation du Mexique pour le viol et l'assassinat de très nombreuses femmes à Ciudad Juarez, ou celle du Canada pour le

défaut continu de protection des femmes autochtones contre la violence. Une autre avancée est le vote de la Résolution 1325, en 2000, qui reconnaît la place des femmes dans l'établissement de la paix, permettant un début de reconnaissance de leurs réalités dans le cadre des conflits armés. Dans le cadre de la rationalisation des outils et des agences de l'ONU, c'est toute une entité entièrement dédiée à l'égalité femmes/hommes et à leur autonomie qui a été créée en 2010, l'ONUfemmes, basée à Genève. Mais ici encore, les progrès ont toujours été en butte à des résistances tenaces, marquées notamment par l'usage de la clause d'opt-out du Protocole additionnel de la Cedef, et la place des femmes dans les instances de décision des Nations Unies reste très minoritaire.

L'ONUfemmes connaît aujourd'hui, comme les autres instances dédiées aux droits des femmes, des polémiques récurrentes autour de certaines de ses actions, de la participation dans les instances conventionnelles de pays hostiles aux droits des femmes, et est confrontée de manière générale à une recrudescence grâce aux réseaux sociaux et à la désinformation des vieux arguments conservateurs sur la distinction du sexe et du genre (certains États et mouvements rétrogrades cherchant à cliver le camp progressiste en stigmatisant les personnes trans et en opposant sans fondement leurs droits, et ceux des autres personnes LGBTQIA+, à ceux des femmes). Son existence n'est en aucune manière un long fleuve tranquille, et l'arrivée au pouvoir dans de nombreux pays de mouvements réactionnaires assumant ouvertement un discours masculiniste fait peser des menaces particulièrement importantes pour son avenir. Sur ce terrain aussi, il est important de faire vivre les valeurs du socialisme par et dans le droit international. Et pour ce faire, nous pouvons aussi saluer et rappeler, dans le cadre de cet article, l'action infatigable de Françoise Gaspard, ancienne maire socialiste de Dreux, première femme politique ouvertement lesbienne en France et représentante de la France à la Cedef entre 1998 et 2000.

Face aux extrêmes droites mondiales, l'ONU est notre dernier rempart contre les discriminations

Par **Johanne KOUASSI**, secrétaire nationale du Parti socialiste chargée de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie

Lorsque la Charte des Nations unies est adoptée en juin 1945, elle n'est pas un texte de circonstance. Elle est une rupture historique avec un monde qui venait de basculer dans l'inhumanité organisée. Elle refuse l'idée que certaines vies valent plus que d'autres, que certains peuples seraient destinés à dominer et d'autres à être dominés. Elle proclame que chaque être humain possède une dignité égale, indivisible, non négociable.

Quatre-vingts ans plus tard, cette affirmation n'est plus une évidence partagée et la contestation de ce principe fondamental est au cœur des fortes tensions qui traversent actuellement le monde. Les extrêmes droites occupent des positions de pouvoir sur tous les continents. Les régimes autoritaires avancent masqués derrière des narratifs sécuritaires, aidés par la mise en place d'entreprises de désinformation devenues leur marque de fabrique. Des États désignent leurs minorités comme des ennemis intérieurs. Le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie ne sont plus des résidus du passé : ce sont des stratégies contemporaines de prise et de maintien du pouvoir.

C'est précisément dans ce moment de bascule que l'ONU retrouve sa vocation première. Quand les institutions démocratiques sont attaquées, quand les droits humains sont moqués, quand la haine redevient un langage politique légitime, **le multilatéralisme reste souvent le dernier rempart** – l'espace où l'on peut encore rappeler qu'il existe des règles, des principes, des limites.

Des États désignent leurs minorités comme des ennemis intérieurs. Le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie ne sont plus des résidus du passé : ce sont des stratégies contemporaines de prise et de maintien du pouvoir.

LA LEÇON DE 1965 : LE RACISME EST UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL

Il faut mesurer la portée de la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de la discrimination raciale : pour la première fois, la communauté internationale reconnaît que le racisme n'est pas seulement une injustice morale, mais une violation du droit international.

Ce traité dit explicitement qu'un État n'a pas le droit d'humilier, d'exclure ou de persécuter une partie de sa population en raison de son origine, de sa couleur ou de sa religion.

Ce texte place les droits humains au-dessus des souverainetés nationales, ce que beaucoup de gouvernements n'ont jamais accepté.

Kofi Annan résumait cette révolution d'une formule lumineuse : « **Les droits de l'Homme commencent au coin de la rue.** » Autrement dit : on ne peut pas défendre la paix dans le monde si l'on tolère l'injustice dans nos propres villes.

DURBAN 2001 : NOMMER LE RACISME COMME SYSTÈME DE POUVOIR

La Conférence mondiale de Durban marque un autre tournant. Pour la première fois, les Nations unies nomment le racisme pour ce qu'il est réellement : un système politique structurant, pas une collection de préjugés individuels.

Durban reconnaît que le racisme anti-noirs est un héritage vivant de l'esclavage et de la colonisation.

Durban affirme que **l'antisémitisme n'est pas un accident historique, mais une mécanique politique qui se renouvelle**. Durban montre comment **l'islamophobie devient un instrument idéologique utilisé pour exclure, surveiller, stigmatiser**.

Cette vérité indispose encore aujourd'hui. Elle dérange ceux qui veulent réduire le racisme à des insultes individuelles. Elle contredit les pouvoirs qui vivent de la peur. Elle **démasque les régimes qui prétendent défendre l'ordre alors qu'ils organisent la haine**.

UN NOUVEL AXE MONDIAL DES EXTRÊMES DROITES

L'une des menaces majeures de ce début de siècle est la création d'un véritable axe idéologique mondial des extrêmes droites. Russie poutinienne, Inde nationaliste, États-Unis trumpistes, Israël de l'ultra-droite, extrêmes droites européennes : malgré leurs différences, ils partagent une même grammaire politique.

António Guterres l'a dit sans détour : **« La haine raciale n'est pas un vent mauvais : c'est un poison politique. »**

Ce poison se diffuse désormais dans les paroles de dirigeants politiques sans toujours trouver de réelle contestation. La haine n'est plus un dérapage, elle est devenue une méthode.

Il faut en prendre la mesure : certains États travaillent déjà à réécrire le droit international pour le rendre compatible avec leurs projets xénophobes et racialisés.

Partout, la même mécanique est à l'œuvre :

- Fabriquer un ennemi intérieur ;*
- Légitimer la hiérarchie raciale ;*
- Criminaliser la solidarité ;*
- Présenter les droits humains comme une faiblesse ;*
- S'attaquer aux institutions internationales qui défendent l'universel.*

POURQUOI L'ONU RESTE INDISPENSABLE

Dans ce paysage sombre, les mécanismes onusiens jouent un rôle crucial, parfois le seul rôle possible. Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, les rapporteurs spéciaux, les procédures d'enquête, les résolutions thématiques : tous ces outils sont les ultimes lieux où l'on documente ce que les régimes veulent cacher.

Sans ces mécanismes, les Rohingyas n'auraient pas été reconnus comme victimes d'un nettoyage ethnique. Sans ces mécanismes, les exactions contre les minorités religieuses en Asie auraient été passées sous silence. Sans ces mécanismes, les discriminations systémiques, y compris en Europe, n'auraient jamais fait l'objet de rapports publics.

L'ONU ne sauve pas tout. Mais elle empêche le pire : celui d'un monde où plus personne ne peut être tenu pour responsable.

L'EUROPE PEUT FAIRE BASCULER L'HISTOIRE SI ELLE EN A LA VOLONTÉ

Dans cette bataille politique, l'Europe a une responsabilité immense. Elle reste l'une des dernières forces du monde à porter une vision universaliste et humaniste du droit. Mais elle est fragilisée de l'intérieur, minée par la montée des populismes, divisée par les égoïsmes nationaux.

Elle doit faire un choix : soit se laisser emporter par la vague réactionnaire mondiale, soit redevenir un pilier combatif du multilatéralisme anticaricte.

Cela implique de défendre fermement les mécanismes onusiens contre les attaques coordonnées, de financer ceux que les autocrates veulent étouffer, de conditionner ses partenariats diplomatiques au respect du droit international et de faire de l'égalité humaine une condition politique non négociable. L'Europe doit redevenir une force de résistance globale.

CONCLUSION : DÉFENDRE L'ONU, C'EST DÉFENDRE L'IDÉE MÊME DE CIVILISATION

Nous vivons un moment où l'antisémitisme explose, où l'islamophobie devient un langage politique, où des États désignent leurs minorités comme menaces, où la désinformation restructure les campagnes électorales. Certains gouvernements veulent revenir sur l'idée même d'universel.

Dans ce moment de bascule, l'ONU reste un rempart indispensable. Pas un symbole. Pas un « machin ». Un rempart.

Le seul espace où un État peut être publiquement rappelé à la dignité humaine.

Le seul cadre qui peut encore dire non à la hiérarchie des vies. Le seul lieu où le monde peut encore se souvenir que la paix n'existe pas sans justice.

En tant que Socialistes, nous savons que l'histoire ne protège personne : c'est nous qui devons protéger l'histoire. Défendre l'ONU, c'est défendre l'idée même de civilisation. Tant qu'une seule personne sera discriminée pour sa couleur, sa religion ou son origine, l'universel restera inachevé.

Et tant qu'il restera inachevé, nous devons faire de l'ONU la maison commune de notre résistance collective, contre la haine, contre l'injustice, contre la barbarie qui revient.

« Les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains »

Par **Adrien GÉRARD**, secrétaire national du Parti socialiste chargé des questions LGBTQI+

Quand l'ONU est créée en 1945, personne n' imagine qu'un jour la protection des personnes LGBTQI+ deviendrait un test de son universalité. Pendant plus d'un demi-siècle, leur existence est ignorée dans le droit international. Si l'ONU a fini par s'emparer de ce combat, ce n'est ni par réflexe bureaucratique ni par inertie institutionnelle : c'est parce que des militants, des ONG, quelques États progressistes et des agences onusiennes courageuses ont forcé l'histoire. Ils ont imposé cette évidence que certains gouvernements contestent encore : les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains.

Comme le disait Kofi Annan en 2003 : « *Aucun être humain ne doit être laissé pour compte.* »

L'histoire des droits LGBTQI+ au sein des Nations unies, c'est précisément l'histoire de la reconnaissance de cette humanité commune, sans discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

1994 : TOONEN – L'ENTRÉE DES DROITS LGBTQI+ DANS LE DROIT INTERNATIONAL

Pendant 49 ans, l'ONU reste muette sur ces questions, alors même que se développent en Europe, dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), les prémisses d'une prise en compte de ces sujets en droit international. Tout bascule en 1994 avec l'affaire Toonen c. Australie. Le Comité des droits de l'Homme y juge que la criminalisation de l'homosexualité viole le droit à la vie privée garanti par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, suivant en cela les jurisprudences Dudgeon c. Royaume-Uni (1981), Norris c. République d'Irlande (1988) et Modinos c. Chypre (1993) de la CEDH concernant l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Ce n'est pas une simple jurisprudence : c'est une onde de choc. Les arguments invoqués par les États réactionnaires : tradition, morale, religion, sont disqualifiés.

L'ONU affirme que nulle identité ne peut être un délit, que la dignité n'est pas négociable. Il aura fallu un demi-siècle pour franchir ce pas, et pour reconnaître ce que les survivants des triangles roses savaient déjà : exclure, humilier, criminaliser conduit toujours à la violence.

2006 : YOGYAKARTA DÉMONTRER QUE LES DROITS HUMAINS SONT RÉELLEMENT UNIVERSELS

En 2006, alors même que la discussion interétatique stagne, des experts des droits humains, en particulier issus de plusieurs agences onusiennes, développent les Principes de Yogyakarta, qui apportent une clarification essentielle : la protection des personnes LGBTQI découle directement des textes internationaux existants, sans qu'il y ait besoin de rajouter d'hypothétiques droits « spécifiques ».

C'est une réponse directe aux États qui opposent un relativisme culturel instrumentalisé pour justifier la persécution, comme à tous ceux qui veulent figer l'interprétation des textes fondateurs dans un conservatisme frileux. Les Principes de Yogyakarta (aujourd'hui Principes de Yogyakarta +10), bien que non contraignants, deviennent un levier politique. Ils donnent des outils aux diplomates progressistes, aux juges et aux sociétés civiles pour contrer les discours de haine présentés comme des « traditions ».

2008 : LA FRANCE PORTE LA DÉPÉNALISATION À L'ONU

En 2008, la France joue un rôle décisif en portant à l'Assemblée générale la première grande déclaration mondiale en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Cet acte politique marque une rupture : l'ONU reconnaît explicitement que la criminalisation est incompatible avec les droits humains.

Cette bataille s'appuie sur les travaux de l'ONUSIDA, qui démontre que la clandestinité imposée aux personnes LGBTQI+ est un facteur majeur de propagation du VIH. Lier santé publique, dignité et égalité devient un élément clé du plaidoyer international.

Comme le dira plus tard Ban Ki-moon :

« Les droits des personnes LGBT ne sont pas un supplément facultatif. Ce sont des droits humains universels. »

2011 : RÉOLUTION 17/19 - L'ONU FRANCHIT UN SEUIL POLITIQUE

La véritable mutation intervient en 2011 : la résolution 17/19 du Conseil des droits de l'Homme reconnaît officiellement les violences et discriminations anti-LGBTQI+ comme relevant du droit international.

Dès lors, une dynamique nouvelle se met en place :

- Le Haut-Commissariat lance Free & Equal ;
- Le PNUD engage des programmes d'inclusion ;
- ONU Femmes intègre les enjeux LGBTQI+ dans ses priorités ;
- ONUSIDA assume un discours politique offensif.

L'ONU commence à agir non seulement comme un forum, mais comme un levier d'égalité mondiale.

2016 : UN MÉCANISME DÉDIÉ, UNE CONFRONTATION ASSUMÉE

L'année 2016 marque une avancée majeure avec la création de l'Expert indépendant chargé de documenter les violences et discriminations anti-LGBTQI+. Pour la première fois, un mécanisme dédié peut enquêter, publier et interpellier des États.

Mais cette avancée révèle aussi une fracture profonde. Un bloc réactionnaire — Russie, Égypte, Ouganda, Pakistan et autres — se structure pour bloquer toute résolution. Leur stratégie est claire : redéfinir l'universel pour mieux en exclure les minorités, présenter l'égalité comme une menace civilisationnelle.

UN NOUVEL HORIZON : REFONDER L'UNIVERSEL

Les 80 ans de l'ONU nous obligent à regarder l'avenir avec lucidité.

L'offensive réactionnaire se renforce, portée par la montée mondiale de l'extrême droite et par des pouvoirs autoritaires qui instrumentalisent les LGBT-phobies d'État et cherchent à cliver les forces de progrès s'agissant de la protection des personnes trans. Leur objectif est de réécrire le droit international dans un sens régressif : hiérarchiser les vies, criminaliser les identités, naturaliser les normes.

Face à cela, nous devons affirmer une autre vision : une ONU qui protège, qui émancipe, qui étend l'horizon du possible.

Cela implique plusieurs batailles politiques :

- Pérenniser et renforcer le mandat de l'Expert indépendant et garantir son financement ;
- Empêcher les coalitions réactionnaires de capturer les votes au Conseil des droits de l'Homme ;
- Soutenir les militantes et militants qui, dans tant de pays, risquent leur vie pour documenter les violences ;
- Intégrer pleinement la lutte contre les discriminations LGBTQI+ dans les politiques de développement.

Kofi Annan rappelait : « *Les droits de l'Homme ne sont jamais définitivement acquis ; ils doivent être défendus sans relâche.* »

Cette vigilance est le cœur du multilatéralisme.

DÉFENDRE L'ONU, DÉFENDRE L'HUMANITÉ

À la veille de 2026, 64 États criminalisent encore les relations entre personnes de même sexe et 12 appliquent la peine de mort. Les violences envers les personnes trans restent une réalité omniprésente dans toutes les régions du monde, avec 281 meurtres rapportés dans le monde cette année. Dans ce monde où les droits reculent, l'ONU reste souvent le seul rempart, la dernière voix capable de dire à un État : vous violez la dignité humaine.

« Priver les peuples de leurs droits fondamentaux, c'est toujours nier leur humanité » (Nelson Mandela)

Geneviève GARRIGOS, déléguée nationale du PS à la protection des civils, droits humains et justice internationale, conseillère de Paris

Nelson Mandela n'énonce pas une maxime. Il formule une ligne de fracture. Et cette ligne traverse encore notre monde.

Des femmes, des hommes, parfois des enfants, se lèvent aujourd'hui sur tous les continents. Malgré la peur, les arrestations, la répression. Ils ne réclament pas des privilèges. Ils exigent des droits.

En Géorgie, ils marchent pour la liberté et la démocratie, refusant de se soumettre à des lois d'exception adoptées par des pouvoirs qui ont confisqué les urnes. Ils affrontent l'arrestation arbitraire, les violences policières, l'intimidation. Ils marchent au nom d'un principe universel.

À Téhéran, la jeunesse, portée par le souffle de Femme, Vie, Liberté, refuse le voile imposé, danse, chante, expose son corps à la violence d'un régime qui pend pour faire taire. Ils ne demandent pas l'indulgence : ils réclament leur droit à exister libres.

En Tunisie, la pauvreté, la pollution, la destruction des biens communs ne sont plus seulement des injustices sociales : elles sont devenues des crimes d'opinion. On emprisonne celles et ceux qui osent dire que la dignité ne se négocie pas.

À Belém, des peuples autochtones forcent la porte des conférences climatiques internationales. Non par stratégie médiatique, mais par nécessité vitale. Pendant que l'on négocie, sans eux, leur eau, leurs forêts, leur air, leurs terres sont livrées aux logiques extractives, à l'agrobusiness, à la financiarisation du vivant.

PARTOUT, LES PEUPLES N'IMPLEORENT PAS L'ORDRE MONDIAL. ILS LE RAPPELLENT À LUI-MÊME.

Car cet ordre a été conçu avec une ambition claire. En 1945, à la sortie des ruines, des charniers, de l'horreur absolue de la Shoah, 51 États ont tenté un geste sans précédent dans l'histoire humaine : faire du droit un rempart contre la barbarie. Ils ont proclamé leur foi dans la dignité humaine, dans l'égalité des droits, dans la primauté du droit sur la force. Ce n'était pas une déclaration décorative. C'était un engagement politique.

De cette volonté est née l'Organisation des Nations unies. De cette architecture sont issus la Déclaration universelle des droits de l'Homme, puis les pactes, les conventions, les tribunaux, les mécanismes de protection.

Un droit international en construction, lent, imparfait, mais porté par une intuition juste : la paix ne peut exister sans justice.

CE PROJET N'A JAMAIS ÉTÉ NAÏF. IL A TOUJOURS ÉTÉ MENACÉ.

Très vite, la Guerre froide a fragmenté cette ambition. Les blocs ont hiérarchisé les droits. Les uns ont brandi les droits civils et politiques, les autres les droits sociaux, économiques et culturels. Et tous ont, à un moment ou à un autre, trahi les deux. La souveraineté est devenue un paravent pour la répression. La sécurité nationale, un prétexte pour l'arbitraire. Les principes ont cédé devant les rapports de force.

Pourtant, des femmes et des hommes ont continué. Dans les organisations internationales. Dans les comités onusiens. Dans les ONG. Dans les syndicats. Dans les médias.

Ils ont refusé de considérer la Déclaration universelle comme une simple archive morale.

Ils en ont fait un instrument de lutte. Ils ont porté la voix des prisonniers, des torturés, des disparus, des peuples écrasés par la pauvreté organisée.

La chute du mur de Berlin a ouvert une brèche. Beaucoup ont cru que l'histoire basculait enfin du côté du droit.

La création de la Cour pénale internationale a symbolisé cet espoir : plus jamais l'impunité pour les crimes de masse.

Plus jamais l'histoire écrite seulement par les vainqueurs.

MAIS CET ÉLAN A ÉTÉ BRISÉ.

Le 11 Septembre a inauguré un basculement. La peur est devenue doctrine. La sécurité a supplanté la liberté. Au nom de la lutte contre le terrorisme, l'exception est devenue la norme. Torture, détention arbitraire, exécutions extrajudiciaires ont été justifiées, parfois revendiquées. Guantánamo n'a pas été un accident, cela a été un signal.

Dans le sillage de ces renoncements, **une doctrine s'est imposée : le « deux poids, deux mesures ». On tolère ici ce que l'on condamne ailleurs. On soutient des régimes que l'on dénoncerait en d'autres circonstances. Les droits humains deviennent variables d'ajustement diplomatique.**

*Ce n'est pas seulement un échec moral.
C'est une faillite politique.
Car ce renoncement a préparé le monde d'aujourd'hui.*

Les régimes autoritaires gagnent du terrain. Les institutions multilatérales sont affaiblies. La Cour pénale internationale est menacée. Les agences onusiennes sont asphyxiées. Les défenseurs des droits humains sont criminalisés. Les journalistes réduits au silence. Les militants écologistes poursuivis.

Et pendant que les prisons de Bachar al-Assad fonctionnent comme des machines à broyer l'humanité, que les viols sont utilisés comme armes de guerre, que l'eau, les terres et l'air sont empoisonnés, le discours dominant prétend que les droits humains seraient une invention occidentale, une naïveté d'un autre temps.

Mais les peuples, eux, n'ont pas renoncé. Ils continuent de se lever. De marcher. De chanter. De documenter. De transmettre. Ils ne se battent pas pour une idéologie. Ils se battent pour une promesse qui leur a été faite.

Aujourd'hui, nous sommes sommés de croire que les institutions internationales seraient dépassées, que le multilatéralisme serait un luxe, que l'universalité des droits serait un obstacle. On voudrait nous convaincre que le cynisme est de la lucidité.

NOUS REFUSONS CE MENSONGE.

Oui, nos institutions doivent être réformées.
Oui, leur gouvernance doit être démocratisée.
Oui, leur indépendance doit être renforcée.

Mais ce dont le monde a besoin, ce n'est pas de moins de droit. C'est de plus de volonté politique pour le faire vivre.

Nous n'avons pas à choisir entre la paix et la justice. La justice est la condition de la paix.

Il y a quatre-vingts ans, dans un monde en ruines, des femmes et des hommes ont refusé la fatalité. Ils ont choisi le droit contre la force. La dignité contre la peur. L'universel contre le repli.

**Cette promesse n'appartient pas au passé.
Elle est notre responsabilité.**

*Nous n'avons
pas à choisir
entre la paix
et la justice.
La justice
est la condition
de la paix.*



UN

Défis contemporains : paix, droit, souveraineté

Anna PIC
Dylan BOUTIFLAT

Remise en cause des traités internationaux : du tabou à la banalité ?

Anna PIC, députée de la Manche, membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Depuis le 24 février 2022, le sol européen est à nouveau le lieu d'un conflit de haute intensité. Le droit international et la dignité humaine sont bafoués et piétinés à quelques centaines de kilomètres de Varsovie, Vilnius ou Bucarest.

La Fédération de Russie, sans même assumer de lui déclarer une guerre après dix années d'infiltration, d'annexion, de déstabilisation, d'occupation partielle, a lancé ses forces militaires et paramilitaires sur l'Ukraine et son peuple. Elle a frappé indistinctement les cibles civiles et militaires et causé de nombreuses victimes.

Dans les zones occupées par les forces régulières et paramilitaires russes, exécutions sommaires, viols, tortures et actes de barbarie sont aujourd'hui documentés et constituent d'indéniables crimes de guerre et de probables crimes contre l'humanité.

Dans ces zones occupées, la Russie met en place une politique massive de déportation de populations, parfois par la séparation des enfants de leur famille. Le ministère russe de la défense a lui-même revendiqué d'avoir transféré de force vers la Russie sur les quatre premiers mois de la guerre 1,9 million d'Ukrainiens, dont plus de 307 000 enfants. Ceux-ci étant pour certains « *en cours de rééducation* » selon la déclaration de Maria Lvova Belova, la commissaire aux droits de l'enfant auprès de la présidence de la Fédération de Russie.

C'est un État membre du Conseil de Sécurité de l'ONU qui a sciemment violé l'intégrité des frontières territoriales ukrainiennes, en dehors de tout respect du droit international. Ce faisant, la Russie a de plus violé les termes du Mémorandum de Budapest de 1994 par lequel elle reconnaissait les frontières de l'Ukraine et affirmait son « *obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine* ».

Toutefois, si nous pouvions nous attendre à ce que des régimes autoritaires cherchent à remettre en cause l'ordre mondial issu de 1945 par le conflit et la force ;

il nous faut faire le constat que les États dits démocratiques remettent, eux aussi, en cause nos institutions et le droit international pour affirmer leur position par la conflictualité.

Jusqu'à il y a encore peu, le fait de critiquer ouvertement le droit international et se dispenser de son respect était plutôt l'apanage des régimes autoritaires qui n'accordent que peu d'importance aux droits et libertés fondamentaux. Lorsqu'on gouverne sans respect de l'État de droit au plan intérieur, rien d'illogique à ne pas vouloir appliquer des normes internationales censées limiter la conflictualité internationale.

Si les logiques de puissance et la politique du fait accompli ne peuvent servir de fondement aux règles d'usage de la communauté internationale, le questionnement autour de l'utilité des Nations Unies ne date pas d'aujourd'hui.

Néanmoins, la question désormais ne se limite plus tout à fait à des résolutions de cette institutions qui ne sont pas mises en œuvre ; c'est l'ensemble des outils de la régulation multilatérale qui sont interrogés.

2017 : Les États-Unis, sur décision de Donald Trump, se retirent de l'Accord de Paris. Ils y reviendront en 2021 puis en sortiront à nouveau en cette année.

2019/2020 : Les États-Unis se retirent des traités INF et Open Skies. Le premier bannissait les missiles ayant une portée comprise entre 500 et 5 500 km, le deuxième permet aux États membres d'effectuer des vols de surveillance non armés sur le territoire des autres signataires pour promouvoir la transparence militaire et renforcer la confiance mutuelle.

2021 : La Turquie se retire de la Convention d'Istanbul, convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique.

2023 /2024 / 2025 : En réponse à l'attaque terroriste du Hamas, les pratiques du gouvernement israélien violent le droit international humanitaire (violation de la Convention de Genève et de ses protocoles additionnels) en empêchant l'accès à la bande de Gaza par l'intermédiaire (interdiction d'accès aux couloirs humanitaires).

2025 : Après avoir coupé les financements américains à la CPI, Donald Trump signe un décret autorisant des sanctions envers la Cour pénale internationale (CPI) et son procureur général. L'objet est d'empêcher la CPI d'exécuter son mandat et de fragiliser la justice internationale. Dans le même ordre d'idée, les États-Unis se sont retirés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

2025 : La Lituanie annonce quitter la Convention internationale interdisant les bombes à sous-munitions adoptée en 2008.

2025 : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Finlande et la Pologne annoncent leur intention de se retirer de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel adoptée en 1997. Évidemment, ils justifient leur position par le contexte sécuritaire dans la région mais ils prennent le risque de mettre des civils en danger sur plusieurs années, voire décennies, et de nourrir le discours belliqueux de Vladimir Poutine.

2025 : Mali, Burkina, Niger, les trois pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) décident de se retirer du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale (CPI) pour juger les crimes les plus graves. Ce retrait réduit les voies de recours pour les victimes des gouvernements sahéliens.

2025 : Le décret de Donald Trump relatif à l'exploitation (minière) des grands fonds marins et une remise en question du multilatéralisme en droit international de la mer puisque certaines zones concernées sont qualifiées de patrimoine commun de l'humanité par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Un dangereux glissement s'opère depuis quelques années. Il fait des adeptes et ne rencontre pas la résistance organisée qu'il devrait. Une véritable contestation des traités et de leur raison d'être gagne même les pays occidentaux.

Par ailleurs, certains États signent mais ne ratifient pas les traités, dans une forme d'engagement non contraignant afin de ne prendre aucun risque juridique en cas de violation des dispositions qu'ils contiennent. Entretien d'une forme d'hypocrisie et de délégitimation des traités internationaux.

Un processus d'effondrement des traités de limitation des armements est en cours et il met en danger l'avenir de la sécurité internationale. Il est, à ce titre, remarquable que dans les discussions concernant un éventuel cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine, les forces d'interpositions de l'ONU ne soient pas évoquées dans le maintien de la paix. Ainsi, « la coalition des volontaires » acte, par son silence, l'incapacité des Nations Unies à être le cadre de discussion pour la résolution des conflits et la pacification des relations internationales.

La France, de par son histoire et les valeurs qu'elle prétend défendre, doit se montrer intransigeante en la matière. Notre seule et unique boussole doit être celle du droit international et de son respect.

Et si, finalement, le déséquilibre du monde annonçait de nouvelles coopérations ?

Dylan BOUTIFLAT, secrétaire national du PS aux relations internationales

**Consentement,
impartialité,
non-recours
à la force sauf
en cas de
légitime
défense :**

les principes fondamentaux inscrits en 1945 dans la Charte des Nations unies résonnent, quatre-vingts ans plus tard, avec les relations internationales contemporaines. Surtout, ils démontrent combien le droit qui les régle évolue encore, notamment pour protéger le vivant, garantir la paix et préserver la planète.

Tout commence par une prise de conscience. Dans les années 1990, les ONG obtiennent l'inscription dans le droit du développement durable et du principe de précaution, tandis que la jeunesse se mobilise pour dénoncer les massacres du Rwanda puis de Srebrenica, pas encore qualifiés de génocides par les juristes ou les historiens. Face à l'impuissance de la communauté internationale à sauver les populations civiles des atrocités commises par des États criminels, s'impose dans le débat public l'idée du devoir d'ingérence humanitaire, voire militaire.

Tirer les leçons de l'histoire et entendre les alertes de la société civile. Les expériences des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda concrétisent le projet de création d'une juridiction pénale permanente : c'est le Statut de Rome, signé en 1998, qui crée la Cour Pénale Internationale en 2002. Nous, Socialistes, avons su faire reconnaître en 2001 par la France le génocide arménien et la traite négrière comme crimes contre l'humanité, ou en 2022 faire condamner par l'Assemblée nationale les violences génocidaires de la Chine perpétrées encore de nos jours contre les Ouïghours.

Le droit international ne tolère aucune exception. Pendant la campagne européenne de 2024, comme en écho à la liste « *L'Europe commence à Sarajevo* » en 1994, qui mobilisait l'opinion en soutien aux musulmans de Bosnie, des voix s'élèvent pour demander le respect des injonctions faites par la CIJ au gouvernement Netanyahu, afin de mettre en œuvre des actions de prévention du génocide, telles que définies dans la Convention de 1948, à l'égard des Palestiniens de Gaza.

Polémique sur les termes du conflit et la légitimité des institutions internationales. Quelques mois après les attaques terroristes du Hamas contre Israël, le 7 octobre 2023, l'escalade militaire conduit Tsahal à exécuter des ordres illégaux, incités par des ministres d'extrême droite. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), rend alors plusieurs avis dénonçant l'usage de la famine comme arme de guerre et rappelant à la France son obligation de prévention du génocide et de lutte contre l'impunité. D'ailleurs, il s'agit d'exécuter tous les mandats d'arrêt de la CPI, qu'ils concernent les responsables du Hamas, Netanyahu ou Poutine. Pour que justice soit rendue à leurs victimes.

Enfin, l'obligation d'une assistance humanitaire impartiale a été mise à mal par l'interdiction faite à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par l'installation de la « *Fondation humanitaire de Gaza* ».

Le droit international va de pair avec la promotion de l'État de droit. Chacun bénéficie d'une protection égale en vertu de la loi, qui prévient l'usage arbitraire du pouvoir par les autorités.

On le constate au Sahel, au Proche-Orient comme aux États-Unis ou en Europe : il garantit la protection et le respect des droits humains. Malheureusement, les attaques contre les libertés d'association, d'expression, de manifestation, d'élections libres, contre la justice indépendante ou contre la lutte contre la corruption touchent autant les démocraties que les régimes autocratiques.

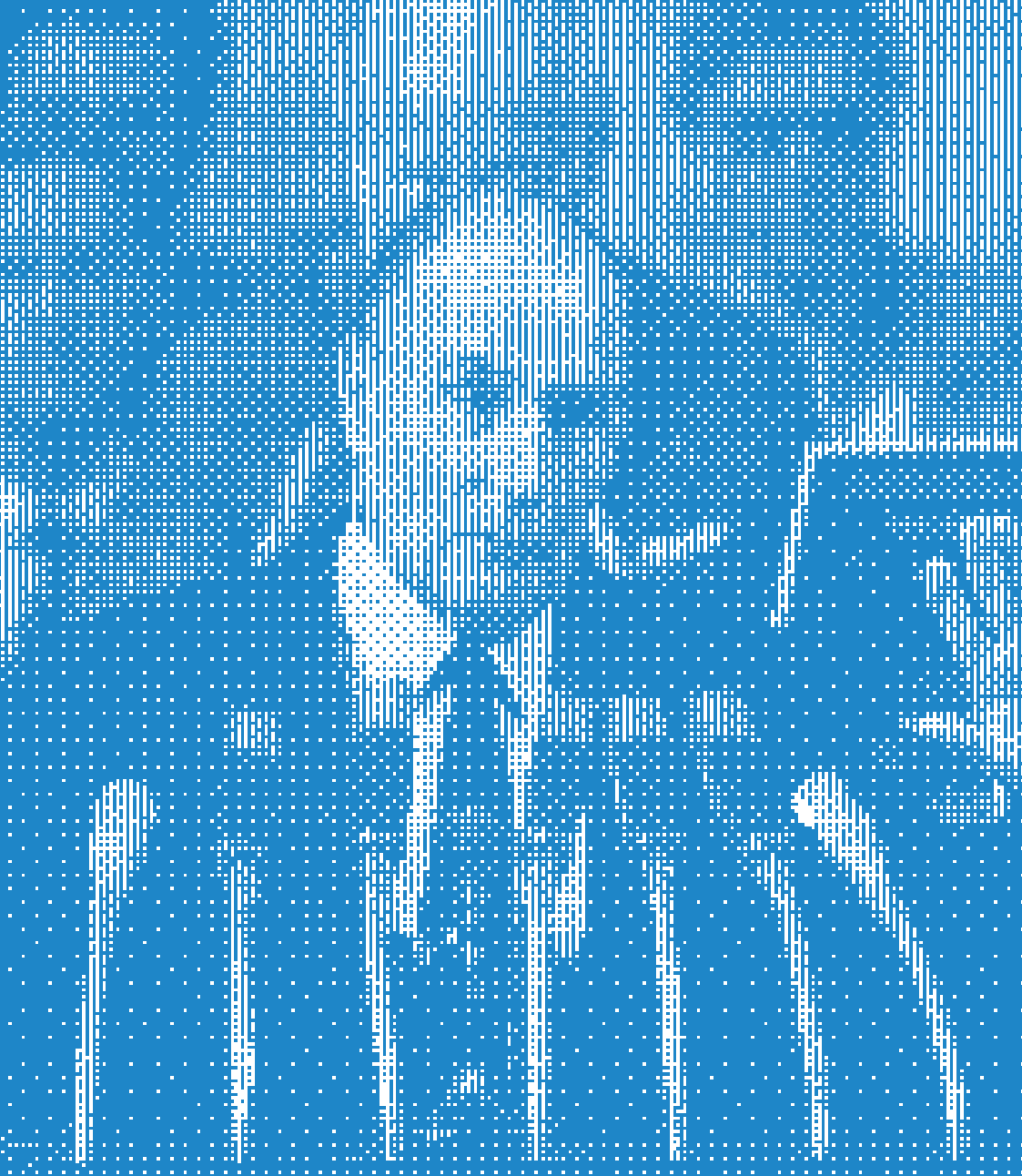
Malgré la guerre en direct sur tous les écrans, jusqu'au terrorisme au coin de la rue, des raisons d'espérer demeurent. Alors que chacun peut être témoin de la cruauté des crimes et de leurs auteurs, que la course aux armes semble inéluctable, nous devons penser l'éthique des conflits, de la dissuasion, voire du désarmement. Il importe que les socialistes soient plus que jamais les militant-e-s du droit international. Mais ses règles doivent s'accompagner d'une vision du monde, de valeurs communes.

Et pour cela, nous devons penser un nouvel internationalisme, fondé sur l'interdépendance plutôt que sur la force, sur la coopération plutôt que sur la prédation. Les mobilisations récentes de la Gen Z, du Maroc à Madagascar en passant par le Kenya, la Tanzanie ou le Cameroun, sont autant de signes d'espoir pour la dignité de l'humanité.

En 2050, j'aimerais regarder les années 2025-2027 comme le moment où notre monde a failli se perdre et où, contre toute attente, il s'est relevé. Les institutions étaient contestées, les démocraties fragilisées, les empires ressuscités, les extrêmes droites déchaînées, les puissances de l'argent et de la technologie livrées à elles-mêmes. Les Nations unies semblaient épuisées. Le pire était possible. Nous aurions pu sombrer.

Ce ne furent pas d'abord des sommets, ni des traités. Ce furent des consciences en éveil. Des femmes et des hommes qui refusèrent que le monde se referme. Des jeunes qui ne voulaient pas hériter d'un siècle gouverné par la peur. Des travailleurs, des syndicalistes, des éducateurs, des artistes, des militants. Des humiliés, des discriminés, des invisibles qui, enfin, relevèrent la tête.

RESSOURCES



« L'heure est venue du règne de la loi internationale »

Discours de François MITTERRAND

devant l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 24 septembre 1990 (extraits)

Texte présenté par l'Institut François Mitterrand

En septembre 1990, alors que la Guerre du Golfe fait rage depuis plusieurs semaines, le président de la République s'exprime devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York pour exposer la position de la France, à savoir un engagement dans le conflit aux côtés du Koweït envahi par l'Irak.

Ce faisant, François Mitterrand exprime sa vision du système international au moment où l'ordre bipolaire issu de Yalta est en train de s'effondrer. Dans le monde nouveau qui se profile, libéré du schéma Est-Ouest, le risque est grand d'une anarchie mondiale où règneraient la brutalité et la loi du plus fort. Le seul moyen d'y échapper, nous dit François Mitterrand, est le retour aux principes fondateurs de la Charte de San Francisco qui, en 1945, crée l'Organisation des Nations Unies : le multilatéralisme, le droit international, la solidarité mondiale. L'Europe réconciliée et en voie d'unification, proclame encore François Mitterrand, montre au reste du monde le chemin à suivre vers le dialogue et vers la paix.

Au-delà du contexte extrêmement précis dans lequel il est prononcé, ce texte énonce quelques principes universels et se pare d'un certain nombre d'accents prophétiques. Trente-cinq ans plus tard, le « mauvais rêve » évoqué par François Mitterrand n'est-il pas en train d'advenir ?

[...] Il y a deux ans, j'évoquais à cette tribune l'espérance de la liberté : que de chemin parcouru depuis lors ! Dans de nombreux pays, sur tous les continents, la démocratie l'emporte, là où bien souvent l'on pouvait la croire pour longtemps exilée. Les frontières ne bornent plus sa force contagieuse. Songez aux événements qui ont bouleversé l'Europe et, au-delà, le monde en 1989, à ces mouvements populaires venus des profondeurs, qui, à l'instar de ce qu'accomplit la Révolution française voici maintenant deux-cents ans, ont eu raison de tout, des structures, des systèmes, des habitudes de penser et d'agir, des pouvoirs et des peurs, pour le seul, l'irrésistible besoin de vivre autrement, en accord avec les exigences de l'esprit.

Lorsque sont tombés les murs qui séparaient les peuples, murs construits dans l'idée folle que l'ordre qu'ils abritaient échapperait à jamais au grand vent de l'espace, du rêve et des idées, je me souviens d'avoir dit à mes compatriotes, en France, qu'en ce moment de bonheur comme l'histoire en a peu connu, la fin d'un ordre ne signifiait pas nécessairement qu'un autre ordre allait naître aussitôt, que ce serait très difficile. Et je vous pose cette question : qu'allons-nous faire de cette époque où nous entrons, si prometteuse, si périlleuse ? Oui, qu'allons-nous en faire ?

Le face à face des blocs militaires a longtemps assuré la paix tout en déplaçant la géographie des conflits. Après la Seconde Guerre mondiale, n'a-t-on pas compté plus d'une centaine de conflits régionaux ? Ce qu'on appelle le Sud était devenu le théâtre de batailles qui n'étaient plus livrées au Nord. Le gain d'un camp était perçu comme une perte pour l'autre. Et si cette arithmétique sommaire est aujourd'hui dépassée, on voit comment elle a bloqué pendant près d'un demi-siècle l'évolution vers les règlements et les apaisements, comment elle a entretenu le malheur et le deuil des peuples déchirés, comment elle a servi de laboratoire aux rapports de puissance, comment elle a prolongé la dépendance de millions d'hommes qui s'étaient cru, un temps, maîtres de leur destin.

La fin du conflit Est-Ouest vaut d'être saluée comme une conquête de la raison et du sens de la responsabilité. Cette conquête est due au courage, à la clairvoyance de quelques hommes qui ont su dominer la routine de l'histoire, le poids des intérêts immédiats, le choc des idéologies pour concevoir un nouvel équilibre qui ne serait plus fondé sur la terreur universelle. L'humanité leur doit reconnaissance et respect. Je tiens à le dire ici.

Je me garderai cependant d'un optimisme prématuré. Je mesure comme vous ce qu'il y a d'illusoire dans la vision d'un monde qui aurait soudain, et sans peine, trouvé sa voie. Les atteintes aux droits de l'homme restent multiples, criantes, insupportables. Des minorités ethniques et religieuses restent persécutées. Les intérêts n'ont rien perdu de leur brutalité. Le fort guette toujours le faible et l'opprimé mûrit sa revanche. Et pourtant, désormais, l'affrontement des blocs ne pourra plus servir d'excuse à ceux qui craignent le risque de la démocratie, à ceux qui croient pouvoir remettre à demain ce que l'on attend d'eux aujourd'hui – disant cela je pense, vous l'avez compris, aux relations Nord-Sud.

Dans un monde où personne, pas même les plus puissants, n'échappe à l'interdépendance des destins, il est tentant de rechercher dans le repli sur soi, une échappatoire comme si le seul moyen d'affirmer son identité, sa différence, était de nier celle de l'autre, comme si ce besoin d'identité pouvait trouver une réponse dans la xénophobie ou le nationalisme. La conclusion qui sera donnée à la crise ouverte par l'agression irakienne, sera à cet égard exemplaire de même que le drame qui frappe le Libéria a valeur d'avertissement.

Si nous n'y prenons garde, la chance unique que représente la fin des blocs se changera en mauvais rêve. Pour empêcher cette anarchie, pour exclure la raison du plus fort, pour éviter aussi qu'une alliance des puissants n'impose un ordre dans lequel les autres ne se reconnaîtraient pas, je ne sais pas d'autre réponse que le droit. Mais le droit n'est le monopole de personne, d'aucun État, ni d'aucune philosophie. Il exprime la volonté générale. Et n'est-il pas remarquable, à cet égard, que l'on assiste à l'émergence d'un accord presque universel sur des valeurs simples qui se nomment liberté, liberté de dire, de faire, de circuler, d'élire ses dirigeants, égalité, justice, respect du droit des gens, tolérance, acceptation de la différence ? Toutes valeurs qui privilégient le dialogue sur le rapport de force. Et chacun sent, et chacun sait, dans les relations des peuples entre eux, qu'il n'y a de paix, de liberté durable que si les États acceptent de se plier aux règles communes que vous avez pour charge d'édicter.

Longtemps paralysée, l'Organisation des Nations Unies, 45 ans après sa naissance, se déploie sous nos yeux et apparaît enfin comme un véritable juge qui dit le droit et cherche à l'appliquer, remplissant de la sorte la mission assignée par la Charte de San Francisco. À partir de là tout va changer, du moins tout peut changer.

Je vous prie de m'entendre, Mesdames et Messieurs, l'avènement du droit, cela nous regarde tous. Quel pays peut se croire à l'abri de la violence, de l'arbitraire, de la domination d'autrui ? Oui, l'heure est venue du règne de la loi internationale, il suffit que vous en décidiez et agissiez en conséquence.

Précisément, ces dernières années l'Organisation s'est de plus en plus impliquée, avec succès, dans le règlement des conflits. Dois-je citer la Namibie et le Nicaragua, la guerre entre l'Irak et l'Iran et bientôt, je l'espère, le Cambodge ? Les efforts des Nations Unies pour que soit aboli l'odieux régime de l'apartheid – autant faire rencontrer la bonne volonté de deux hommes, l'un et l'autre Africains du Sud, l'un et l'autre capables d'être entendus par leur communauté respective : Nelson Mandela et Frederik de Klerk.

Mais il faut aller plus loin. Nous avons le choix entre la loi de la jungle, et celle du droit. Que deviendrait-on si l'on refusait de trancher ? L'alternative est là, entre ceux qui veulent la victoire du droit et ceux qui s'accommodent des décrets de la violence. Je pense bien sûr, en cet instant, à la crise du Golfe. Dans le conflit ouvert par l'Irak contre le Koweït, le Conseil de Sécurité a démontré sa promptitude, sa cohésion. Mon pays, qui en est membre permanent, a voté, parfois suscité, les résolutions successives adoptées par cet organisme, du début de la crise à ce jour. Et nous continuons d'être pleinement solidaires. Je veux vous dire pourquoi.

Le Koweït est un état souverain, membre de la société internationale : au nom de quoi peut-on décider que cet État a cessé d'exister ? Au nom de la loi des avions, des chars et des canons ? [...] Notre politique est la politique des Nations Unies. Nous avons, au demeurant, informé les autorités irakiennes que nous serions aux côtés de quiconque subirait dans la région une agression nouvelle. Notre action est défensive et non pas offensive, mais elle ne sera ni complaisante, ni complice. Une fois leur mission accomplie, nos forces quitteront la zone et rentreront dans leur pays. [...]

Je veux maintenant insister sur un point capital dont je n'ai cessé, parmi d'autres, d'entretenir les instances internationales et que les événements actuels placent sous une lumière implacable. Si le conflit du Moyen-Orient n'est pas un conflit Nord-Sud, puisqu'il n'oppose pas un pays riche à un pays pauvre, il n'en reste pas moins que l'embargo, la rarefaction des fournitures de pétrole, l'augmentation du prix, aggravent les conditions de vie déjà si difficiles des pays en voie de développement. Que l'on vienne en aide à ceux qui, proches du lieu du conflit, sont directement atteints par la crise actuelle, cela tombe sous le sens et j'y souscris entièrement. Mais au-delà, il convient de relancer le débat inachevé sur les relations Nord-Sud entre les riches et les pauvres, entre les pays fortement industrialisés et ceux qui n'ont pas les moyens de payer leurs dettes ni de ranimer leur économie anémiée ou réduite à rien. Or, l'an 2000 est là, tout proche, tandis que quelque 40 000 enfants meurent par jour de faim ou de maladie, alors que les traitements ou les vaccins existent. Dans quelques jours, ici même, le Sommet de l'enfance se penchera sur les problèmes de cette sorte. Prenons garde : il est des injustices qui constituent par elles-mêmes une violence insoutenable, et cette violence en appelle d'autres en réponse. Comment auraient-ils la perception d'une société de droit, ces centaines de millions d'êtres humains plongés dans la plus extrême détresse, privés de tout et même d'avenir ? Qui se soumettra au droit s'il est lui-même exclu, nié ou rejeté ? Qu'ils le veuillent ou non, le Nord et le Sud sont les partenaires d'une histoire commune. Il est grand temps qu'ils le comprennent. [...]

Mesdames et Messieurs, en dépit de tout ce qui vient d'être dit, je crois qu'une ère d'espoir s'ouvre à l'humanité si les peuples acceptent de vaincre ce qu'ils croient être la fatalité de l'histoire et de leurs intérêts. Oui, croyez-moi, c'est possible. Après s'être entre-détruites par trois guerres en moins d'un siècle, la France et l'Allemagne ont scellé leur réconciliation. C'est un exemple rare. Elles jouissent aujourd'hui d'une alliance privilégiée. Elles appartiennent à la même Communauté, elles se rencontrent, s'estiment, bâtissent une amitié. À l'heure où je m'exprime, à quelques jours de l'unité allemande, loin de vivre dans la mémoire des drames vécus, l'un par l'autre, nos deux peuples regardent l'avenir du même côté et, de New York, je puis adresser aux Allemands qui s'apprentent à célébrer ce grand moment de leur histoire, les vœux que la France, par ma voix, forme pour eux. Cette entente franco-allemande existe. Elle s'affirme, vous le savez, au sein de la Communauté européenne des Douze. Que de péripéties, de combats, d'ambitions contraires séculaires ont su se résoudre, il y a quarante ans, par le moyen d'une entreprise audacieuse, presque incroyable, menée par des pays d'Europe qui furent d'abord six, puis neuf, puis dix, puis douze ! Ils lièrent leur destin de telle façon que bientôt auront disparu les frontières, tandis qu'apparaîtront un Marché unique, une Union économique et monétaire, une Union politique, dont nul ne connaît de précédent et qui rassembleront quelque 340 millions d'habitants. [...]

Mesdames et Messieurs, nos anciens du début de ce siècle et de la fin de l'autre traduisaient leur rêve de paix par ces trois mots : désarmement, arbitrage, sécurité collective. Ils n'ont connu, ces mêmes anciens, que le désordre, la dictature, la guerre. Faisons en sorte, je vous en prie, que, par les Nations Unies, le droit, la solidarité et la paix régissent enfin les temps nouveaux.

CONCLUSION

2050 : Ce que nous avons choisi

Richard BOUIGUE

rédacteur en chef de *Repères socialistes*

Ce qui circulait alors n'était pas un sentiment naïf, ni une fuite hors du réel. C'était une force politique ancienne : l'amour. Non pas l'amour sentimental, mais l'amour comme capacité de reconnaître l'autre comme son égal, d'élargir sans cesse le cercle de l'humanité, de refuser l'indifférence

Jaurès en avait l'intuition, Beauvoir en avait posé les mots, Senghor en avait porté l'universel, Mandela en avait incarné la puissance. Dans les années de bascule, cet amour devenu politique fut l'antidote aux régimes autoritaires, aux impérialismes et aux oligarchies techno-financières qui, partout, prospéraient sur la peur et la haine.

C'est dans ce mouvement que les Nations unies furent réhabilitées. Non comme un sanctuaire, mais comme un lieu de bataille politique. Non comme une institution sacrée, mais comme un outil imparfait reconquis par les luttes. Là où beaucoup voyaient une mécanique fatiguée, nous avons vu un point d'appui. Là où certains voulaient en finir avec l'universel, nous avons choisi de le défendre, de l'étendre, de le rendre vivant. C'est là que l'internationalisme a retrouvé son sens : non pas comme un slogan hérité, mais comme une nécessité vitale.

Les Socialistes furent de ce réveil. Non pour s'enfermer dans une chapelle, mais pour entraîner, rassembler, relier. Ils comprirent que la bataille n'était pas seulement d'administrer le monde, mais de réveiller l'humanité en chacun et de se réveiller en humanité. C'est dans cette dynamique que cinq chantiers ont structuré le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Le premier fut de réhabiliter le droit international comme un instrument de justice et non comme un alibi pour les puissants.

Le droit de veto fut contenu, la Cour pénale internationale renforcée, les mécanismes d'enquête protégés. Les discriminations systémiques furent reconnues comme des menaces directes contre la paix. La Charte de 1945 retrouva son esprit : protéger les peuples, non les privilèges.

Le deuxième chantier fut de replacer la justice sociale au cœur de la paix mondiale.

L'ONU assuma enfin que les inégalités fabriquent la guerre, les exils et les radicalités. Un agenda social mondial prit forme : lutte contre l'évasion fiscale, régulation des marchés financiers, droits des travailleurs, accès universel à l'éducation et à la santé. Pour la première fois depuis sa création, l'institution comprit que la paix ne se décrète pas : elle se construit par la dignité matérielle.

Le troisième chantier fut de la lutte contre les discriminations un pilier du multilatéralisme.

Racisme, antisémitisme, islamophobie, sexisme, LGBTQI-phobies ne furent plus traités comme des dérives marginales, mais comme des systèmes de domination. L'universalisme que nous avons défendu ne fut pas abstrait : il fut concret, incarné, vécu.

Le quatrième chantier fut celui de la reconquête démocratique face aux oligarchies numériques et financières.

Les géants technologiques furent encadrés, l'intelligence artificielle soumise à des règles politiques, les données personnelles reconnues comme un bien commun. Là où certains voulaient faire de l'humanité une ressource, nous avons réaffirmé qu'elle était une fin.

Le cinquième chantier fut celui du climat et du vivant, mais transformé en véritable contrat social mondial.

Il ne s'agissait plus seulement de réduire des émissions, mais de reconnaître des droits aux générations futures, de protéger les communs : l'atmosphère, les océans, les forêts, la biodiversité, et d'organiser une solidarité climatique entre les peuples, sous l'égide renforcée des Nations unies.

Rien de tout cela ne fut « naturel ». Tout fut arraché. Dans les rues. Dans les luttes. Dans les négociations impossibles. Dans les nuits passées à refuser de renoncer. Nous ne vivons pas dans un monde parfait. Nous vivons dans un monde encore fragile, encore traversé de tensions. Mais nous vivons dans un monde habitable.

Si nous pouvons, en 2050, regarder ce passé, ce ne sera pas pour célébrer une victoire, mais pour nous souvenir d'un choix. Celui que nous avons fait entre 2025 et 2027. Celui de ne pas céder à la fatalité. Celui de ne pas laisser la peur gouverner l'histoire.

Ce choix n'était pas un hasard. Il s'inscrivait dans une filiation politique et morale : celle du socialisme. Non comme une nostalgie, mais comme une promesse tenue, comme une capacité à faire monde.

Nous avons choisi de croire qu'un monde habitable ne se construit pas contre les peuples, mais avec eux ; pas contre la nature, mais en la considérant comme notre bien commun le plus précieux.

Voilà le choix que nous avons fait. Voilà ce qu'en 2027 nous aurons voulu transmettre.

ANNEXE

Les Nations Unies : du chaos de la guerre à la quête de la paix

Par Raphaël GUEDJ, étudiant à l'Institut d'Études politiques de Fontainebleau

Il y a 80 ans, au sortir d'un monde ravagé par la guerre, les leaders d'alors ont fait le choix de la **coopération plutôt que du chaos**, du droit plutôt que du non-droit, donnant naissance à l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'expression « *Nations Unies* », suggérée par Franklin Delano Roosevelt, est apparue dès le **1^{er} janvier 1942** dans la Déclaration éponyme, rassemblant 26 pays s'engageant à poursuivre la guerre contre les forces de l'Axe.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS : ANATOMIE D'UN ÉCHEC

L'ONU vient combler les lacunes de son prédécesseur, la **Société des Nations (SDN)**. Première alliance de coopération multilatérale à vocation universelle, la SDN fut créée au sortir de la Première Guerre mondiale (Traité de Versailles) avec des objectifs nobles : renoncer à la diplomatie secrète, respecter le droit international, réduire l'armement et garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté politique de ses 42 membres fondateurs.

La **valeur cardinale** posée par la SDN – une agression contre un membre est considérée comme une attaque contre tous – a eu le mérite de poser les jalons d'organisations pérennes. Par exemple, la **Cour Permanente de Justice Internationale** a donné naissance à la Cour Internationale de Justice et plusieurs agences actuelles (OMS, UNESCO, HCR) s'inscrivent dans la continuité de structures et de fonctions mises en place sous la SDN.

Cependant, la SDN partait avec d'importants **handicaps** qui ont mené à son échec retentissant :

- Le **non-ratification des États-Unis d'Amérique** (EUA), affaiblissant sa légitimité mondiale.

- Le **principe de l'unanimité** dans les décisions, rendant toute action concrète presque impossible.

- Le **manque cruel de moyens coercitifs** et financiers contraignants.

Ces insuffisances ont contraint la SDN à l'impuissance face à la montée des nationalismes (allemand et italien), à l'expansionnisme japonais en Mandchourie et à l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie. Ces échecs successifs ont mis en exergue ses limites, menant finalement à la **Seconde Guerre mondiale**.

AGENCES, FONDS ET PROGRAMMES ONUSIENS

Un atout majeur de l'ONU est sa capacité à déployer des agences et des programmes pour répondre à des sujets précis et urgents. L'ONU peut ainsi s'adapter aux situations sanitaires, sociétales et géopolitiques complexes.

Des exemples phares de cette capacité d'action incluent :

- **L'UNRWA** (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine), qui fournit une aide alimentaire à plus d'un million de réfugiés, protège près de six millions de personnes enregistrées et scolarise plus d'un demi-million d'enfants dans plus de 700 écoles.
- **ONU-Femmes**, œuvrant pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

LIMITES, OBSTACLES ET MENACES EXISTENTIELLES

L'ONU traverse aujourd'hui une **crise structurelle** liée à son propre fonctionnement, notamment au **droit de veto** détenu par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie).

Ce droit, souvent utilisé par **intérêt politique, financier ou pour protéger un allié**, entrave gravement l'action onusienne, notamment sur le maintien de la paix.

- Exemples récents d'entraves : **Veto russe sur les résolutions concernant la guerre en Ukraine** (depuis 2014) ou les attaques chimiques en Syrie ; **Veto américain sur une résolution de cessez-le-feu à Gaza**.
- Chaque usage du veto affaiblit la **crédibilité** de l'ONU et pousse à la **régionalisation de la défense** (OTAN, OCS, Union africaine), qui propose des alternatives adaptées à leurs réalités géopolitiques respectives.

La **représentativité** est également en cause : bien que 193 pays soient membres, **aucun pays d'Amérique latine ou africain** ne siège de façon permanente au Conseil de sécurité. Ce déséquilibre interroge sur la légitimité du processus de décision mondial, qui reste dominé par les puissances victorieuses de 1945.

L'ONU enregistre des succès notables – plus de 2 millions de Casques bleus depuis 1948 (militaires, policiers et civils) pour des missions cruciales (indépendance de la Namibie, élections au Cambodge, etc.) – mais a aussi connu des échecs tragiques :

- **Rwanda (MINUAR)** : le génocide a pu se dérouler en raison d'un mandat insuffisant, du manque de moyens et de l'absence de volonté politique des États membres d'agir.
- **Srebrenica** : environ 8 000 hommes et adolescents bosniaques furent massacrés en juillet 1995, alors même que la ville avait été déclarée "zone de sécurité" de l'ONU.

Pour s'adapter à ce siècle, l'ONU doit impérativement se réformer, devenir plus inclusive et trouver une alternative au veto, afin de ne pas décider de l'avenir du monde uniquement par le prisme de cinq puissances nucléaires. La **division Nord-Sud** est dépassée, et les dynamiques géopolitiques actuelles exigent une meilleure représentativité.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : LE RENOUVEAU DU MULTILATÉRALISME

En pleine Seconde Guerre mondiale, Roosevelt était convaincu que si la forme de la SDN n'était pas adaptée, le **multilatéralisme** demeurait essentiel. Après la Déclaration des Nations Unies en 1942, les délégués américains, britanniques, chinois et russes se réunirent à **Dumbarton Oaks** (août à octobre 1944) pour jeter les bases préparatoires de la nouvelle organisation.

Un an plus tard, **50 représentants étatiques** se sont rencontrés à San Francisco pour élaborer et signer la **Charte de l'ONU**, constituant ses organes majeurs et ses principes fondamentaux :

- 1 - Maintenir la paix et la sécurité** dans le monde.
- 2 - Promouvoir et défendre les droits de l'Homme.**
- 3 - Développer la coopération internationale.**

Pour accomplir ces missions, six structures principales furent créées : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social (ECOSOC), le Conseil de tutelle, le Secrétariat et la Cour internationale de justice (CIJ).

LEÇONS DE 80 ANS DE CHARTE ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Les 80 ans écoulés depuis la création de l'ONU enseignent que la paix est une construction quotidienne exigeant l'engagement et la coopération multilatérale.

Les **principes fondamentaux** de la Charte : maintien de la paix et de la sécurité, égalité juridique des États, respect des droits humains, restent d'une **actualité absolue** et constituent le cadre nécessaire pour résoudre pacifiquement les différends.

Toutefois, ces fondations doivent être repensées pour correspondre aux réalités géopolitiques et environnementales du XXI^e siècle.

- **Réforme de la représentativité** : Le Conseil de sécurité, trop centré sur les vainqueurs de 1945, doit être **élargi** pour inclure toutes les grandes régions du monde.
- **Gestion des conflits** : L'ONU doit renforcer sa capacité d'action et réduire sa dépendance à la volonté politique des grandes puissances. La **rationalisation** de la bureaucratie des agences est également un enjeu crucial d'efficacité.

L'objectif de l'ONU reste inchangé : protéger la paix tout en conservant ses valeurs cardinales. Cependant, la question n'est pas tant de réécrire la Charte que de la **mettre pleinement en application** en lui donnant les moyens de ses ambitions.

L'organisation doit s'adapter aux **conflits hybrides** contemporains (impliquant milices, mercenaires, drones) et pouvoir **intervenir statutairement** face aux conséquences du **dérèglement climatique**.

En somme, moderniser la Charte, c'est l'appliquer de manière stricte, **redonner vigueur au droit international**, aujourd'hui affaibli par certains membres fondateurs, et s'assurer que l'ONU dispose des moyens nécessaires pour garantir une paix durable pour les prochaines décennies.

*Les données et repères historiques cités dans ce texte s'appuient sur les rapports du Conseil de sécurité, du Secrétariat général, ainsi que sur les travaux de chercheurs reconnus sur la SDN, la construction de l'ONU, Srebrenica et le génocide des Tutsi.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour prolonger la réflexion engagée dans ce livret, voici une sélection d'ouvrages et de ressources qui éclairent l'histoire, les défis et les combats contemporains de l'ONU.

1. LES CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS – REPÈRES ESSENTIELS

Bertrand Badie

L'Art de la paix, Odile Jacob, 2023.
Nous ne sommes plus seuls au monde, La Découverte, 2019.

Hubert Védrine

Dictionnaire amoureux de la géopolitique, Plon, 2021.
Le Monde au défi, Fayard, 2016.

Anne-Cécile Robert

Qui veut la mort de l'ONU ?, Eyrolles, 2018.
Le Défi de la paix, Armand Colin, 2024.

Chloé Maurel

Une brève histoire de l'ONU, Le Croquant, 2017.
Histoire de l'UNESCO, L'Harmattan, 2010.

2. BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE – L'ESSENTIEL EN QUELQUES TITRES

Comprendre l'ONU

Paul Kennedy, The Parliament of Man, Vintage, 2007.
Stephen Schlesinger, Act of Creation, Westview Press, 2004.

Droit international et droits humains

Mireille Delmas-Marty, Résister, responsabiliser, anticiper, Seuil, 2021.
Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Born Free and Equal, 2019.

Paix, conflits et multilatéralisme

Kofi Annan, Interventions, Penguin Books, 2013.
Boutros Boutros-Ghali, Agenda pour la paix, Nations Unies, 1992.

Environnement et biens communs globaux

Gro Harlem Brundtland (dir.), Our Common Future, ONU, 1987.

3. QUESTIONS ÉMERGENTES – IA, CLIMAT, MIGRATIONS

Climat et justice environnementale

IPCC / GIEC, Sixth Assessment Report, 2023.
Simon Caney, Climate Justice, Oxford University Press, 2010.

Intelligence artificielle et gouvernance mondiale

Kate Crawford, Atlas of AI, Yale University Press, 2021.
Nations Unies, AI Advisory Body – Interim Report, 2023.

Migrations, protection et solidarité internationale

François Héran, Avec l'immigration, La Découverte, 2023.
ONU / OIM, World Migration Report, 2024.

4. RESSOURCES EN LIGNE – LES INCONTOURNABLES

Institutions et mécanismes onusiens

ONU – Portail général :
<https://www.un.org>

CIJ – Jurisprudence et décisions :
<https://www.icj-cij.org>

Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Rapports & résolutions :
<https://www.ohchr.org>

OCHA – Crises humanitaires & analyses :
<https://www.unocha.org>

UN Women – Égalité de genre :
<https://www.unwomen.org>

PNUE / UNEP – Environnement et climat :
<https://www.unep.org>

Instituts et centres de recherche liés à l'ONU

UNU (United Nations University)
Analyses et publications :
<https://unu.edu>

UNRISD (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social) :
<https://www.unrisd.org>

IPBES – Biodiversité mondiale :
<https://www.ipbes.net>

2025 - 80 ANS DE L'ONU

Défendre l'universel face aux nouveaux impérialismes



Repères socialiste

Fondateur : *Olivier Faure*

Editeur : *Parti socialiste*

Directeur de la publication : *Floran Vadillo*

Coordinateur éditorial : *Richard Bouïgue*

Directrice de la communication : *Julie Trassard-Donatien*

Conception graphique : *Laurent Loison*

7 €
PRIX UNITAIRE